

CGB

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES PLANTEURS DE BETTERAVES



RAPPORT D'ACTIVITÉ



2018



LE SYNDICALISME
BETTERAVIER
EN ACTION

SOMMAIRE

LES AXES STRATÉGIQUES DE LA CGB // 4

INTERVIEW CROISÉE // 5

1

2018 - 2019 PREMIÈRE CAMPAGNE SANS QUOTA // 9

- RENDEMENTS 2018 - 2019 10
- DÉBOUCHÉS DE LA PRODUCTION BETTERAVIÈRE 10
- PERSPECTIVES DE LA CAMPAGNE 11

2

LES GRANDS DOSSIERS PORTÉS PAR LA CGB EN 2018 // 13

LA CGB MOBILISÉE POUR :

- DÉFENDRE LE REVENU DES PLANTEURS 14
- LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE DES BETTERAVIERS 23
- LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DE NOS PRODUCTIONS 26

3

INFORMER ET FORMER // 31

- NOTRE MISSION D'INFORMATION AUPRÈS DES ADHÉRENTS 32
- L'ACTION SYNDICALE DANS L'ADN DE LA CGB 34
- À LA RENCONTRE DES PLANTEURS 35
- DIALOGUER AVEC LES DIFFÉRENTS PUBLICS 36
- LA CGB EN RÉGION AU PLUS PRÈS DU TERRAIN :
EXEMPLES D' ACTIONS, SERVICES ET FORMATIONS 39

4

REPRÉSENTER NOS PLANTEURS À CHAQUE NIVEAU DE DÉCISION // 43

- LA CGB, PARTIE PRENANTE DE L'INTERPROFESSION BETTERAVE – SUCRE 44
- LE RAYONNEMENT DE LA CGB EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL 45
- UNE ÉQUIPE ENGAGÉE AU SERVICE DES ADHÉRENTS 46

LES AXES STRATÉGIQUES DE LA CGB

La CGB a préparé la fin des quotas afin que les planteurs et la filière soient le mieux armés pour affronter un environnement plus concurrentiel et plus risqué dans le cadre d'une remise en question globale des politiques agricoles et de leurs objectifs. Si cet investissement s'est traduit par de nombreuses réalisations, les 5 axes suivants demeurent prioritaires dans l'action de la CGB :

1. Développement des moyens de production des agriculteurs

La CGB, au travers de l'impulsion qu'elle donne aux travaux de l'ITB, ambitionne de mettre à disposition des agriculteurs tout le progrès technique nécessaire pour relever les enjeux de la compétitivité dans une approche responsable aux niveaux environnemental et climatique. A l'heure actuelle, trouver des solutions contre la cercosporiose et la jaunisse virale font partie des dossiers prioritaires. Ajoutons que le dossier de la semence constitue de la même manière un dossier central. Dans un cadre plus concurrentiel, avec la réduction des produits de protection des plantes disponibles et face au changement climatique, il s'agit que les agriculteurs disposent des leviers techniques les plus performants.

2. Contractualisation

La CGB a œuvré pour permettre aux agriculteurs de s'organiser collectivement pour négocier la vente de leurs betteraves en obtenant un acte délégué européen permettant la mise en place de commissions de répartition de la valeur. Elle a également encouragé les évolutions réglementaires européennes (directive Omnibus) visant à élargir les facultés des interprofessions ainsi que des organisations de producteurs. Toutefois, lors de ce premier exercice post-quotas, les agriculteurs ont connu des difficultés lourdes de négociation ou des remises en cause des prix de betteraves qui leur étaient promis. Il s'agit donc d'obtenir une contractualisation plus aboutie au travers d'instances équilibrées qui établissent des règles objectives et incontestables de partage de la valeur. L'interprofession doit à ce titre être vecteur des bonnes pratiques contractuelles et porter des indicateurs pertinents qui puissent être utilisés dans le cadre des contrats selon l'esprit des Etats Généraux de l'Alimentation.

3. Gestion des risques

Depuis plusieurs années la CGB a identifié que gérer la volatilité des cours serait un des grands enjeux de la fin des quotas. C'est pourquoi, elle soutient l'utilisation des marchés à terme du sucre pour établir des prix de betteraves. Elle a également œuvré pour des évolutions réglementaires visant à mettre à disposition, des agriculteurs et des filières, des outils pertinents de gestion des risques tels que des Instruments de Stabilisation des Revenus et des assurances récoltes mieux dimensionnées. Elle a également soutenu la mise en place d'un mécanisme efficace d'épargne de précaution. Maintenant que ces possibilités nous sont offertes, il s'agit que notre filière s'organise et mette en œuvre ces possibilités pour mieux affronter les prochaines crises.

4. Valorisation et promotion des productions issues de la betterave

Dans un cadre interprofessionnel, il est essentiel de promouvoir la qualité de nos productions. La CGB soutient la valorisation des pulpes de betteraves, de l'éthanol et du sucre. Ainsi, il s'agit de faire valoir la juste place de l'éthanol dans le mix énergétique français pour lutter contre le réchauffement climatique, alors que cet élément de diversification renforce la résilience de notre filière alimentaire. Egalement, il s'agit de soutenir une consommation raisonnée de sucre. Le sucre de betterave, produit naturel, a toute sa place dans le cadre d'un régime nutritionnel équilibré.

5. Information des adhérents

Dans le cadre de la fin des quotas, l'environnement devient plus incertain et les agriculteurs doivent avoir accès à toute l'information et l'expertise nécessaires pour pouvoir exercer au mieux leur activité professionnelle.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CAMPAGNE 2018/2019

RENDEMENT

83 tonnes à 16°/ ha

SURFACE

483 000 ha

PRODUCTION

40 millions de tonnes de betteraves à 16°

COOPÉRATIVES

80% de planteurs coopérateurs

RENDEMENT EN SUCRE BLANC EXTRAIT

12,1 tonnes de sucre

LES BETTERAVIERS EN FRANCE

26 000 dans 29 départements

INTERVIEW CROISÉE

ÉRIC LAINÉ
Président CGB



X

PIERRE RAYÉ
Directeur général CGB



1 QUEL PREMIER BILAN FAITES-VOUS DE LA FILIÈRE UN AN APRÈS LA FIN DES QUOTAS ?

Éric LAINÉ : On savait que l'après quotas serait synonyme d'instabilité, qu'après de bonnes années, le plus difficile allait venir. Il est vrai que cette année des rendements très dégradés par l'automne sec et chaud couplés à des perspectives de prix moroses sont logiquement des facteurs d'inquiétude. Nous sommes face à un tout nouveau chapitre de l'histoire de la betterave sucrière qui amorce une réelle transition vers un nouveau monde : plus de concurrence, plus de volatilité, moins de visibilité et en parallèle un modèle agricole en profonde mutation. Dans le cadre de ces transitions, la CGB et les betteraviers sont pleinement investis sur les grands sujets sociétaux (biodiversité, protection des sols, changement climatique) tout en portant un projet qui tient compte des réalités économiques.

2 QU'EST-CE QUE LA FIN DES QUOTAS A CHANGÉ EN TERMES D'ORGANISATION POUR LA CGB ?

Pierre RAYÉ : Alors que les agriculteurs sont soumis à des enjeux de plus en plus complexes, leur syndicat doit leur permettre d'avoir voix au chapitre sur le cadre de production tout en leur permettant de construire un modèle économique adapté à la réalité de leur exploitation. Aussi, l'ambition de la CGB est de redévelopper une interprofession forte qui, par le passé, a promu une organisation de filière synonyme de succès. L'enjeu est donc de faire grandir une interprofession qui ait une plus-value au carrefour des politiques publiques et des logiques concurrentielles de chacun des opérateurs de la filière. Face à la concurrence internationale, il faut que notre filière soit au travail et réactive pour répondre aux défis qui lui sont lancés. Au-delà du besoin de construire et porter un projet interprofessionnel pour notre filière, il s'agit également de le porter en cohérence avec le reste de la profession agricole.

De nombreux sujets deviennent transversaux et nous avons approfondi notre collaboration avec les autres Associations Spécialisées grandes cultures en cohérence avec notre action au sein de la FNSEA.

3 ET CONCERNANT LES MODALITÉS D'ACHAT DE BETTERAVES OÙ EN EST-ON ?

E.L. : La fin des quotas a impliqué une évolution forte des relations entre planteurs et fabricants de sucre avec une menace constante liée à l'application stricte du droit de la concurrence. Les cadres contractuels ont ainsi été profondément revus, mais force est de constater que les pratiques en cours ne sont pas encore satisfaisantes. En effet, dans certains groupes on a parfaitement construit des systèmes de partage de la valeur qui sont adaptés au nouvel environnement libéralisé. Mais il existe également des situations où les engagements ont été reniés, où les contrats ne contiennent ni prix ni règle de partage de la valeur, des contrats où les indicateurs de partage de la valeur sont nébuleux ou encore des cadres où toute négociation

INTERVIEW CROISÉE ÉRIC LAINÉ & PIERRE RAYÉ

est stérile. Pourtant, des contrats équilibrés, objectivés, respectant la réglementation et bon esprit sont le socle incontournable à des relations durables entre planteurs et fabricants. Ainsi, à la question de savoir si les Commissions de Répartition de la Valeur (CRV) offrent aujourd'hui une entière satisfaction, la réponse est non. A ce titre, il nous faudra peut-être faire évoluer le cadre des négociations afin de pouvoir avoir des discussions et négociations réellement équilibrées. Ajoutons qu'au niveau interprofessionnel la CGB cherche à bâtir des indicateurs de prix pour que les agriculteurs aient à leur disposition les éléments nécessaires pour avoir une visibilité sur leurs revenus et pour pouvoir partager au mieux la valeur avec leur fabricant. L'interprofession doit favoriser le développement des bonnes pratiques en proposant un socle commun pertinent.

4 AU-DELÀ DES CONTRATS, LA VOLATILITÉ DES PRIX DU SUCRE S'IMPOSE À TOUS. QUE PROPOSE LA CGB DANS CE NOUVEAU CADRE ?

P.R. : Ce sujet est dans le prolongement des questions contractuelles pour donner de la visibilité économique aux betteraviers afin de piloter au mieux leur investissement dans leur performance à la ferme. Dans cette perspective, la CGB positionne la gestion des risques comme un sujet central au travers de l'utilisation des marchés à terme, de l'assurance récolte, de l'instrument de stabilisation des revenus sectoriels ou de manière plus transversale de l'épargne de précaution agricole qui semble sur de bons rails dans le cadre du projet de loi de finances actuellement en discussion. La CGB s'est appuyée sur l'expertise d'experts en assurance

et d'universitaires pour faire des propositions concrètes et étayées aux sucriers et autorités publiques sur un Instrument de Stabilisation des Revenus propre au secteur betteravier. C'est de notre responsabilité collective de prévoir des outils pour parer aux crises les plus profondes et ainsi être mieux présent les bonnes années, car il y en aura.

5 EN CE QUI CONCERNE L'ÉVOLUTION DES TECHNIQUES DE PRODUCTION AGRICOLE BETTERAVIÈRE, QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

E.L. : Depuis de nombreuses années, les betteraviers n'ont cessé d'améliorer leurs pratiques agricoles (cf p.24). C'est dans ce prolongement que la CGB s'est impliquée dans la mise en place du Contrat de Solutions aux côtés de 40 associations agricoles pour identifier et déployer les solutions vertueuses de protection des cultures. Il n'en demeure pas moins que nous ne pouvons accepter les interdictions de solutions qui mettent les agriculteurs dans des impasses techniques et sont concrètement néfastes pour l'environnement. La récente décision d'interdiction des néonicotinoïdes est de celles-là. La betterave ne produit ni fleur ni pollen, donc l'utilisation des néonicotinoïdes en betterave ne relève pas de problématiques réelles sur les pollinisateurs. D'autant que les betteraviers n'ont pas d'alternatives réelles et que celles promues par l'ANSES sont moins vertueuses pour la faune auxiliaire (coccinelles) donc pour l'environnement. Avec cette interdiction, toutes les régions françaises risquent d'être touchées par la jaunisse virale, avec des pertes potentielles de rendement estimées à 12 % au niveau national, et pouvant aller jusqu'à 50 %. On

trahit donc là un engagement du Président de la République de ne pas mettre les agriculteurs dans des impasses techniques. On est de surcroît dans une véritable distorsion de concurrence quand on sait que plusieurs pays européens (Belgique, République tchèque, Hongrie, Pologne, Roumanie, etc.) ont obtenu des dérogations. On attend donc de notre nouveau ministre de l'agriculture qu'il œuvre pour ne pas nous laisser dans cette situation. On travaille en parallèle à la recherche de solutions alternatives (biocontrôle, semences), mais on a besoin de temps. La prochaine étape est l'homologation de l'insecticide à base de flonicamide, qui sera absolument essentielle pour les betteraviers dès les prochains semis en 2019.

6 QUELLE EST L'IMPORTANCE DU PROGRÈS GÉNÉTIQUE ?

E.L. : Face aux exigences de la compétitivité, au réchauffement climatique et aux multiples interdictions des produits de protection des plantes, le progrès variétal est plus que jamais capital pour la filière. C'est pourquoi nous avons soutenu la mise en place du programme Aker qui vise à élargir la variabilité génétique de la betterave pour permettre d'accélérer le progrès génétique et répondre aux défis environnementaux et de compétitivité. Mais attention, là aussi les autorités publiques doivent agir en responsabilité et proposer un cadre réglementaire adapté aux nouvelles techniques d'éditions génomiques. Notre secteur semencier betteravier est le plus performant au monde, mais il s'agit de le mettre dans les conditions pour pouvoir lui permettre de relever les challenges qu'on lui impose.

7 L'ÉTHANOL RETROUVE UN NOUVEL ÉLAN, C'EST UN SIGNAL POSITIF. QUELLES SONT LES SOLUTIONS LOCALES QU'APPORTENT LES AGRICULTEURS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

P.R. : Il me faut rappeler le long engagement des planteurs de betterave dans le développement des biocarburants et la création de valeur au sein de la filière. L'agriculture a toute sa place pour accompagner l'impérieuse nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports et ainsi lutter contre le réchauffement climatique. L'E10 s'installe progressivement dans le paysage énergétique français et l'E85 remporte un véritable engouement auprès des automobilistes. Aujourd'hui, face à la conjoncture très difficile sur les marchés internationaux du sucre, l'éthanol permet d'amortir le choc. D'autres pays (Brésil, Thaïlande, Inde..) ont intégré le rôle central que joue la valorisation en biocarburant. Il est donc urgent qu'en Europe et en France, les carburants issus de nos productions locales trouvent la place qui doit être la leur au bénéfice de la société et des agriculteurs.

8 QUELS SONT LES COMBATS À MENER À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ALORS QUE VOUS ÊTES DEVENU PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES BETTERAVIERS EUROPÉENS ?

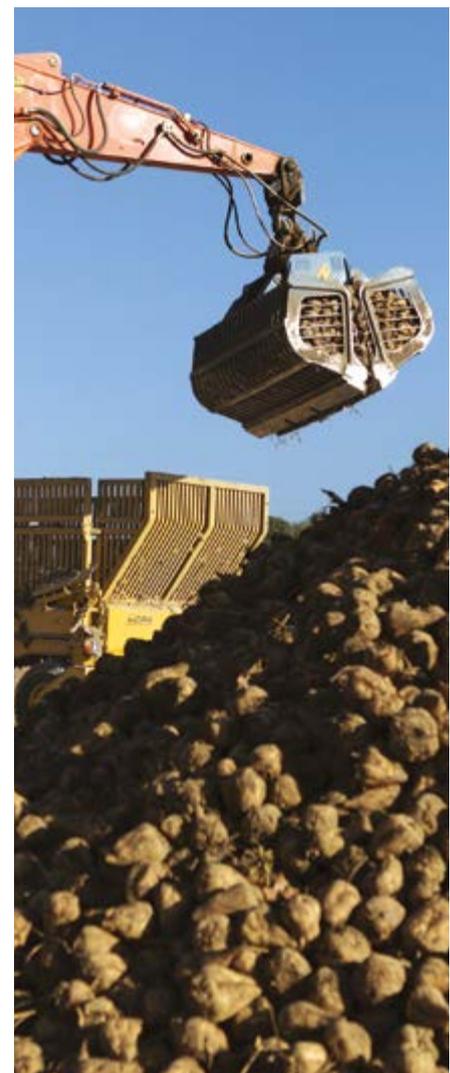
E.L. : La Pac est un sujet brûlant dont l'enjeu est de pouvoir maintenir un budget préservé tout en évitant d'avoir une Pac complètement atomisée au niveau européen du fait d'une subsidiarité excessivement débridée. En outre si les aspects environnementaux gagnent en importance, il faut que les mécanismes soient cohérents et qu'un pragmatisme économique soit conservé. Aussi la gestion des risques est un véritable sujet depuis la fin des quotas. Force est de constater que dans la conjoncture actuelle difficile, la filière est démunie pour amortir les effets de ces situations de crise. De la même manière avec le réchauffement climatique et les possibilités de plus en plus réduites de protéger les cultures, une assurance récolte qui se déclenche dès 20 % de perte est un sujet de plus en plus incontournable. Face aux mauvais rendements de cette année par exemple, cet outil aurait été pertinent.

Plus globalement, il s'agit de conserver une profession unie au niveau européen pour affronter la concurrence internationale. Maintenir un socle commun fort entre les différents pays est à ce titre primordial. Il s'agit d'être également offensif sur les négociations commerciales dans le cadre du Brexit et des autres accords de libre échange. Enfin, il s'agit que l'UE nous protège vis à vis de la concurrence déloyale telle qu'exercée par l'Inde.

9 POUR FINIR, QUEL AVENIR POUR LA BETTERAVE EN FRANCE ?

P.R. : Au-delà de la conjoncture difficile du moment, la filière s'appuie sur des fondamentaux agricoles et industriels solides. Si l'on regarde la moyenne des marchés à terme sur 10 ans, on

est proche de 400 € pour le marché export. Et on ne parle pas ici du marché européen plus rémunérateur, ni du complément de revenu apporté par les pulpes. Mais il s'agit de s'organiser face à cette volatilité par les contrats ou des outils de gestion des risques qui amortissent ces chocs. Enfin, il s'agit de continuer à développer notre compétitivité et améliorer la valorisation de nos productions. Et à ce titre, betteraviers, semenciers, sucriers, institut technique et la CGB sont pleinement investis pour que la betterave reste une culture à valeur ajoutée sur les exploitations françaises.





2018 - 2019
PREMIÈRE
CAMPAGNE
SANS QUOTA



2018 - 2019 PREMIÈRE CAMPAGNE SANS QUOTA

RENDEMENTS 2018 - 2019

Après une excellente campagne 2017/2018 avec un rendement de plus de 96 t à 16°, la campagne 2018-2019 est très médiocre.

Les semis tardifs et la sécheresse de juillet à fin octobre ont pénalisé le développement racinaire des betteraves. L'année est aussi marquée par le développement de maladies du feuillage, principalement la cercosporiose, ainsi que par la réapparition de teignes.

Le temps très sec a rendu les conditions d'arrachage difficiles. La campagne betteravière sera d'environ 115 jours contre 138 jours en 2017.

| | |
|---|---------------------------|
| Surface 2018 | 483 000 ha |
| Rendement en betterave | 83 tonnes à 16°/ha |
| Rendement en sucre acheté | 12,8 tonnes de sucre/ha |
| Rendement en sucre blanc extrait | 12,1 tonnes de sucre/ha |
| PRODUCTION TOTALE | 40 Mt de betteraves à 16° |

DÉBOUCHÉS DE LA PRODUCTION BETTERAVIÈRE

Les faibles rendements en France fournissent un bilan, sur la campagne qui s'ouvre, beaucoup plus tendu que la campagne passée. Après des exports records en 2017/2018 (1,4 Mt), le disponible vers les pays-tiers pourrait être réduit de moitié.

Ces valeurs sont prévisionnelles et peuvent donc varier en cours de campagne. Trois facteurs d'évolution sont à surveiller :

- **Le bioéthanol** : il pourra jouer un rôle tampon et sa production peut donc fortement être impactée (par le passé on a pu voir des variations de $\pm 0,4$ Mt de sucre). La production totale (y compris base de mélasse) et autour de 9,25 Mhl.
- **L'export vers les pays-tiers** : il dépendra des prix du marché mondial
- **Les stocks**, supérieurs de 20 % par rapport à la moyenne des 5 dernières années, pourraient être revus à la baisse si les autres débouchés, et notamment l'export, reprennent de l'attractivité.

| LES DÉBOUCHÉS | En % | En betterave (en Mt) | En sucre (y compris jus vert, converti en équivalent sucre, métropole uniquement) (en Mt) |
|--|------|----------------------|---|
| Sucre alimentaire français | 28% | 11,27 | 1,65 |
| Sucre alimentaire européen | 37% | 14,69 | 2,15 |
| Sucre à usage non alimentaire (chimie, pharmacie) | 7% | 2,73 | 0,40 |
| Bioéthanol | 20% | 7,83 | 1,15 |
| Exportation vers les pays tiers | 10% | 4,10 | 0,60 |
| Variation de stock | -1% | -0,55 | -0,08 |
| PRODUCTION TOTALE | 100% | 40,09 | 5,87 |

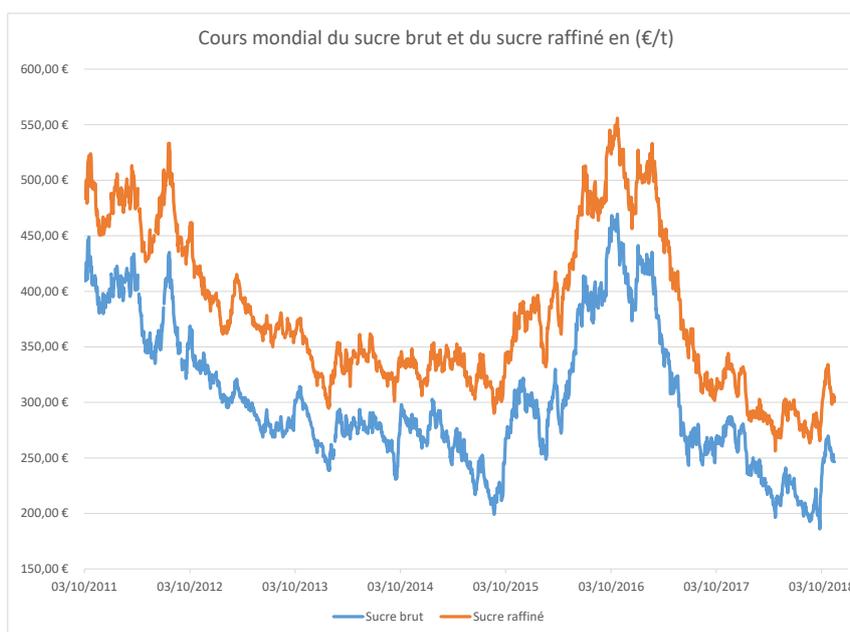
PERSPECTIVES DE LA CAMPAGNE

Des niveaux très bas à l'entrée de la campagne...

Après avoir atteint leur niveau le plus bas depuis 10 ans fin septembre, les cours se reprennent en début de campagne, tout en restant à des niveaux très modestes : le sucre roux est traité à 13,5-14 cts/lb sur l'échéance mars 2019.

Cette situation de prix bas résulte d'un excédent mondial sur 2017-2018, de 6,3 Mt.

L'anticipation d'un nouvel excédent en 2018-2019, estimé à 5,4 Mt, avait poussé les spéculateurs à la vente, dans des proportions historiques. Mais la perspective d'un excédent inférieur à ce qui est attendu, en début de campagne 2018-2019, pousse les spéculateurs à revoir leurs positions, et tire les cours vers le haut.



... Mais des perspectives qui pourraient être plus porteuses

En effet, l'estimation d'excédent sur 2017-18 peut ne pas avoir suffisamment pris en compte :

- les rendements moindres en Europe, mais aussi en Inde et en Thaïlande : ces deux derniers pays ne devraient pas connaître d'aussi exceptionnels rendements que la campagne précédente, et restent sensibles à un risque El Niño ;
- mais également la forte allocation brésilienne en faveur de l'éthanol (les Brésiliens ayant cette faculté d'allouer leur canne à la production de sucre ou d'éthanol), alors que le prix du pétrole se renchérit.

Par ailleurs, la reprise du réal, qui a gagné 12 % entre août et octobre, pourrait contribuer à soutenir les cours du sucre : le Brésil est responsable de 40 % du sucre exporté. Les effets des élections brésiliennes seront à suivre.

Il en ressort que la plupart des éléments susceptibles d'être baissiers sont dans le marché, et que le mouvement haussier pourrait se poursuivre. Les stocks mondiaux restent élevés, mais sont mal répartis : faibles en Chine (ce qui pourrait pousser le pays à l'importation massive), ils sont historiquement hauts en Inde : la politique sucrière indienne sera décisive.

Du côté du sucre blanc (celui que l'Europe exporte), l'évolution est proche, avec une prime de blanc (différence entre le prix du roux et le prix du blanc) autour de 70 US\$/t depuis septembre. Cette prime de blanc est basse, et pourrait rebondir en cas de moindres disponibilités en sucre blanc qu'en sucre roux.

Il en résulte que l'échéance de décembre 2018, pour le sucre blanc sur le marché mondial, approche 390 US\$/t (340 €/t) ; celle d'octobre 2019 est identique.

Ce marché mondial agit directement sur les prix européens. La parité à l'export est atteinte : le différentiel entre le prix sur le marché à terme du sucre blanc (FOB) et le prix communautaire sortie usine s'approche de 60 €/t en fin de campagne sur le marché spot, soit proche des frais de transport de l'usine au port et au chargement. La disponibilité en sucre, en Europe, étant réduite (du fait des rendements en berne sur tout le territoire), cela pourrait accélérer la reprise des cours domestiques.

Enfin, concernant l'éthanol européen, l'entrée en campagne de la récolte betteravière s'accompagne d'un prix autour de 47€/hl de campagne.



**LES GRANDS
DOSSIERS
PORTÉS PAR
LA CGB
EN 2018**



LES GRANDS DOSSIERS PORTÉS PAR LA CGB EN 2018

LA CGB MOBILISÉE POUR DÉFENDRE LE REVENU DES PLANTEURS

Contractualisation : respecter la négociation et la réglementation, rénover les contrats, innover !

Pendant le régime des quotas, le prix des betteraves faisait l'objet de règles strictes, communes à tous les planteurs : il y avait un prix minimum, défini à l'échelon communautaire, et des règles de partage de la valeur prévues par le règlement et définies par accord interprofessionnel. Avec la fin des quotas, c'est désormais le contrat qui fixe les prix des betteraves et des pulpes si elles sont cédées au fabricant de sucre. D'où l'importance, pour la CGB :

- que ces contrats fassent l'objet d'une négociation équilibrée aboutissant à un partage objectif de la valeur des produits finis issus de la betterave,
- de veiller à ce qu'ils respectent la réglementation qui établit les conditions de paiement de la betterave,
- et qu'ils soient adaptés à la volatilité accrue des marchés.

Afin d'ajuster au mieux sa surface betteravière à la demande du marché et à la réalité de son exploitation, le planteur doit être en mesure d'anticiper son prix de betterave grâce à un contrat définissant clairement, avant semis, les conditions de sa rémunération. Pourtant, on constate que cela n'est pas toujours le cas : les prix des betteraves contractées sont parfois annoncés de manière indicative puis éventuellement modifiés, ou bien fixés « pulpes incluses » sans possibilité de vérifier que ces dernières sont effectivement payées.

En outre, le prix des betteraves excédentaires n'est la plupart du temps pas fixé dans le contrat. Il convient que les instances de négociation puissent jouer leur rôle afin d'établir des conditions objectives et équilibrées de partage de la valeur. Cette étape est fondamentale avant d'établir une contractualisation diversifiée qui réponde aux demandes des chefs d'exploitation betteravière.

LES DEMANDES DE LA CGB

- Elle exige le respect de la réglementation communautaire et des accords interprofessionnels.
- Elle demande plus de transparence dans les formules de partage de la valeur (en s'appuyant si besoin sur des indicateurs publics) et l'indication des prix dans les contrats, définis en partenariat avec le fabricant.
- La CGB appelle en outre à une plus vaste diversité des contrats (prix fixe, prix moyen, prix minimum, indexation sur les marchés à terme) qui réponde aux divers besoins de gestion de l'exploitation des agriculteurs.



« La moindre des choses est que les fabricants respectent la réglementation dans leurs contrats, avec des modalités de fixation du prix transparentes et équitables. Mais il faut aussi aller plus loin, avec de l'innovation dans les modalités de fixation des prix, par exemple via les marchés à terme du sucre : c'est la base d'une filière résiliente. On doit pouvoir discuter de tout cela dans nos instances de négociation ! »

Jean-Pierre Dubray,
Vice-Président de la CGB

Vers de véritables instances de négociation des contrats

La négociation des clauses économiques au sein des contrats est prévue par la réglementation communautaire, dans des modalités qui ont été définies par les accords interprofessionnels : au sein des Commissions de Répartition de la Valeur (CRV) ou des instances dirigeantes des coopératives.

Il est constaté un dysfonctionnement de certaines de ces CRV, qui s'apparentent plus, dans leur fonctionnement, à des chambres d'enregistrement des positions de l'industriel qu'à des véritables instances de négociation.

En conclusion, la CGB appelle à ce que les CRV soient de vraies enceintes de négociation. Si ce ne peut être le cas il faudra en tirer les conséquences et faire évoluer ce format pour renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs. C'est pourquoi, elle dépose une demande de décret fixant des conditions d'autorisation des OP dans le secteur betterave.

Respect de la réglementation qui établit les conditions d'achat de betteraves

La réglementation communautaire relative aux achats de betteraves complétée en France par les accords interprofessionnels et le cadre légal français (en particulier délais de paiement) sont obligatoires dans tous leurs éléments. Les contrats doivent, notamment :

- indiquer le prix d'achat des betteraves contractées et excédentaires,
- préciser comment l'évolution des prix du marché doit être répartie entre les parties (planteurs et fabricants), ainsi que la compensation financière au titre des pulpes – hors celles objet d'un engagement d'apport à une SICA ou coopérative autre que l'entreprise sucrière – doit être communiquée au planteur de façon distincte du prix des betteraves, ce qui permet de vérifier qu'elle tient bien compte des possibilités de valorisation des pulpes.

Contractualisation adaptée à la volatilité des marchés

La contractualisation est le premier niveau de gestion des risques. Sur la base de règles objectives de partage de la valeur pouvant s'appuyer sur des indicateurs publics, il s'agit ensuite de bâtir une contractualisation diversifiée qui répondent aux besoins plus ou moins forts de sécurisation du revenu betteravier.

A ce titre, la CGB encourage l'utilisation des marchés à terme pour développer une contractualisation dynamique adaptée à un contexte de marché libéralisé et volatile.

LES DEMANDES DE LA CGB

La CGB :

- rappelle que tous les pays sucriers lient le prix de la betterave (ou de la canne) au prix du sucre, dans des conditions de partage équitable, condition sine qua non de la pérennité d'une filière où fabricants et planteurs sont co-dépendants.
- demande le respect de l'esprit de la réglementation : elle attend des fabricants qu'ils se montrent constructifs dans le cadre des instances de négociation.
- souligne l'importance, dans une période post-quotas exacerbant la volatilité des prix, de se montrer innovant dans la manière de fixer les prix de betterave, par exemple via des indexations de prix de betterave sur les marchés à terme du sucre qui peuvent permettre de sécuriser des prix et des marges.
- sera vigilante sur un partage équitable de la valeur des prix des produits finis (sucre, éthanol) entre le fabricant et le planteur, prenant en compte les modalités historiques de partage mais aussi l'allongement des campagnes résultant de la fin des quotas.

Prix des betteraves 2016 (période quota)

**27,7€/t à 16°
hors pulpe
+
1,4€/t à 16°
au titre des pulpes**

Prix des betteraves 2017 (1ère année post quota)

**22,8€/t à 16°
hors pulpe
+
1,9€/t à 16°
au titre des pulpes**

**Prix des betteraves 2018
seront inférieurs à ceux de 2017**

Loi EGAlim : un rendez-vous manqué !

Issu des Etats Généraux de l'Alimentation, le projet de loi EGAlim a été présenté au Parlement français au printemps 2018 et adopté en octobre. Cette adoption s'est faite dans un climat de dissension entre les deux chambres, le Sénat considérant que l'Assemblée nationale avait rejeté en bloc toutes les améliorations proposées et traité son travail par le mépris. Ce climat est une illustration parmi d'autres que cette loi restera comme une occasion manquée de répondre aux objectifs fixés pour l'agriculture, notamment celui de relever le prix payé aux agriculteurs. Elle pourrait même avoir un effet inverse au regard de l'addition des charges nouvelles qu'elle instaure pour les exploitations.

Les rapporteurs du texte au Sénat ont ainsi conclu leurs propos expliquant le rejet du texte : « Il est temps d'entendre les agriculteurs, de répondre à leur mal-être non par un surcroît de normes et de charges, mais par des protections renforcées et un partage équitable de la valeur qui soient à la hauteur de leurs efforts et du service qu'ils rendent à la société. » La CGB partage ce sentiment, d'autant plus que la filière betterave-sucre a été délibérément exclue du bénéfice de l'article 1^{er} de cette loi, relatif à la contractualisation, sur la base d'un avis non motivé du Conseil d'Etat qui ignore à la fois la jurisprudence européenne et l'avis de la Commission européenne, adressé par courrier à la CGB.

En effet, selon le projet de loi, la conclusion avec le premier acheteur d'un contrat de vente écrit de produits agricoles destinés à la transformation en vue de la revente est précédée d'une proposition de contrat émanant du producteur agricole. La proposition de contrat doit comporter des clauses relatives notamment au prix ou aux critères et modalités de détermination et de révision du prix, à la quantité, aux modalités de livraison, aux délais de paiement et à la durée du contrat.

Cette proposition de contrat est le socle unique de la négociation, comme le sont des conditions générales de vente dans le commerce. Toutefois, dans un avis non motivé du 25 janvier 2018 : « Le Conseil d'Etat [a estimé] que les contrats de vente de betteraves et de canne à sucre aux entreprises sucrières doivent être expressément soustraits du champ d'application des nouvelles dispositions, le contenu de ces contrats étant entièrement régi par l'article 125 et l'annexe X du règlement portant organisation commune des marchés agricoles », avec pour effet l'exclusion des contrats passés avec toute entreprise sucrière par les producteurs de betteraves ou de canne à sucre de l'application de ces dispositions dans le projet de loi.

Or, la CGB a démontré dans une étude que le droit national non contraire aux dispositions du règlement OCM s'applique aux contrats d'achat de betteraves, en se fondant sur la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne, sur la jurisprudence de la Cour de cassation, et sur une décision de l'Autorité de la concurrence qui a appliqué le droit de l'UE et le droit national aux contrats conclus par une coopérative sucrière pour 2017/2018. Cette analyse a été validée par un Cabinet d'avocats et, plus récemment, par la Commission européenne dans une lettre du 12 septembre 2018. Cependant, ni le rapporteur M. Moreau, ni le ministre n'en ont tenu compte, au plus grand mépris de la parole de la Commission européenne et des producteurs de betteraves sucrières.

Les débats parlementaires ont malgré tout abouti à l'ajout d'un article spécifique à notre filière qui demande au gouvernement de remettre au Parlement, au plus tard le 31 décembre 2020, un rapport sur les impacts de la fin des quotas betteraviers dans l'Union européenne en termes de construction du prix d'achat de la betterave sucrière. En dépit d'une échéance lointaine au regard des enjeux actuels, la CGB considère comme une nécessité que les pouvoirs publics se préoccupent par ce biais du premier secteur betterave-sucre de l'Union européenne.

LA DEMANDE DE LA CGB

La CGB souhaite que l'AIBS s'empare de ces sujets et mette en place à la fois des indicateurs et des clauses-type de répartition de la valeur s'appuyant sur ces indicateurs, dans le strict respect du droit de la concurrence.



Développer la gestion des risques

Dans un environnement plus incertain et volatil depuis la fin des quotas, les planteurs et les industriels ont besoin de visibilité pour assurer la pérennité de la filière. Cet équilibre passe notamment par le développement d'outils de gestion des risques.

La gestion des risques est un sujet au cœur des réflexions stratégiques de la CGB depuis plus de 3 ans. Elle défend une approche à plusieurs niveaux complémentaires entre eux :

- *Un niveau de risque « normal »* capable d'être pris en charge au niveau de l'exploitation grâce à l'épargne de précaution et les outils privés de sécurisation du revenu (contrats, marchés à terme, assurances privées).
- *Un niveau de risque « élevé »*, qui nécessite pour sa gestion un partenariat public-privé. Pour le risque de production, on parle ici d'une assurance récolte subventionnée pertinente. Pour se prémunir contre le risque de marché, la CGB étudie la faisabilité de créer un instrument de stabilisation des revenus qui permettrait d'amortir des chutes fortes de prix.
- Enfin, *un niveau de crises graves et exceptionnelles*, où l'intervention des Pouvoirs publics est essentielle, notamment au niveau européen. La CGB soutient les initiatives de création d'un fonds pluriannuel de gestion des crises dans le cadre de la nouvelle PAC en discussion.

Dans un contexte d'incertitudes où la survenance de risques de différentes natures peut se produire en même temps, la CGB défend la coexistence d'outils diversifiés afin de construire une palette de solutions pour l'agriculteur.

- Concernant le premier niveau de risque dit « normal », la CGB se réjouit que le projet de Loi de Finances Initial 2019, communiqué par le Gouvernement le 20 septembre 2018 et qui sera définitivement adopté d'ici décembre, accorde une grande place à l'épargne de précaution notamment la DPE (Dotation Pour Epargne) qui remplacera les DPA (Dotation Pour Aléas) et DPI (Dotation Pour Investissement) actuelles jugées trop complexes. La CGB défendait cette position depuis plus de 3 ans aux côtés des autres Associations Spécialisées grandes cultures et de la FNSEA.
- Concernant la prise en compte des marchés à terme dans les contrats, la CGB exprime cette demande depuis 2016. Les fabricants de sucre y travaillent aujourd'hui.

- Pour ce qui est du niveau de risque « élevé », la CGB mène actuellement un travail de fond pour la création d'un ISR betterave-sucre en lien avec des experts universitaires et du secteur des assurances. La CGB a vu ses souhaits satisfaits avec l'adoption du Règlement européen Omnibus, entré en vigueur en janvier 2018, qui a permis la création de l'ISR (Instrument de Stabilisation du Revenu) sectoriel, l'utilisation d'indices, le rabaissement des seuils d'intervention et le rehaussement des niveaux de subventions.

LES DEMANDES DE LA CGB

- La CGB souhaite que les contrats entre les fabricants de sucre et les planteurs puissent offrir la possibilité d'être indexés sur les marchés à terme.
- La CGB souhaite mettre en place un instrument de stabilisation des revenus (ISR) avec l'appui de l'interprofession de la betterave et du sucre, suffisamment doté, gage de confiance pour l'ensemble des acteurs, qui permette à la filière entière de passer les caps difficiles quand ils se produisent.
- La CGB demande à l'Etat français, d'avoir une ambition forte sur le volet de la gestion des risques dans le cadre de la future PAC afin que les enveloppes budgétaires soient suffisamment dotées (au moins 30% de l'enveloppe du 2ème pilier) pour répondre aux besoins de couverture financière de l'assurance récolte et des ISR.



« La fin du régime des quotas mais aussi les nombreux aléas climatiques ont renforcé l'exposition des betteraviers à la survenance de risques multiples (volatilité des prix, pertes de rendements...) de plus en plus fréquents. Il est donc primordial de pouvoir mettre à disposition des agriculteurs une palette complète d'outils de gestion des risques à tous les niveaux »

Franck Sander,
Président de la Commission
Économique de la CGB

Suivi des marchés

La fin des quotas s'est traduite par une plus grande vulnérabilité des planteurs aux cours mondiaux du sucre, très volatiles. Les planteurs, qui n'ont plus de prix minimum réglementaire de la betterave, doivent désormais anticiper leur prix de betterave afin d'ajuster leurs semis aux demandes du marché : comment les accompagner ?

Avec la fin des quotas, c'est désormais le contrat qui fixe les conditions de prix de la betterave. Il n'y a plus obligation de prix minimum réglementaire, et les règles de prise en compte du prix sortie-usine dans le calcul du prix de la betterave, bien qu'obligatoires, ne sont pas toujours indiquées. L'enjeu est donc de donner aux planteurs des outils pour anticiper son prix de betterave avant semis, pour ajuster sa surface betteravière à la demande du marché.

Dès décembre 2015, la CGB a envoyé à ses élus des notes hebdomadaires sur l'état des marchés. L'envoi a été étendu, en 2017, à l'ensemble de ses adhérents, à travers sa "Lettre des marchés de la betterave". Tous les lundis, les planteurs reçoivent ainsi une information sur les prix des principaux marchés (sucre européen, sucre mondial, éthanol), convertis en prix sortie-usine, sur les marchés contractualisés et les marchés spots ; ils sont ensuite convertis en prix prévisionnels de betterave selon la règle de partage 44% betteravier / 56% fabricant qui équivaut au rapport entre le prix minimum de la betterave sous quotas et le seuil de référence du sucre.

La CGB a également milité auprès de la Commission européenne, pour obtenir plus de transparence sur l'observatoire des prix : pour avoir un prix du sucre régionalisé, à échéance plus rapprochée (à l'instar de ce qui se fait dans d'autres filières), mais également un suivi des prix – et des volumes – de l'éthanol et de l'isoglucose.

Elle agit également auprès de l'interprofession pour obtenir, conformément aux EGA, des indicateurs qui permettent d'assurer une connaissance, pour le planteur, des prix sortie-usine.

LES DEMANDES DE LA CGB

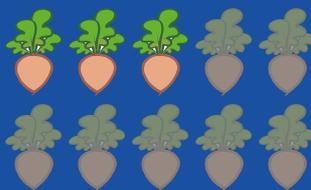
La CGB prend ses responsabilités pour informer, en direct, ses adhérents sur le niveau attendu de la rémunération des betteraves en fonction des prix du sucre. Elle a néanmoins besoin d'être aidée dans cette mission :

- par les pouvoirs publics, qui doivent améliorer l'observatoire des prix communautaires via la diffusion plus rapide des prix du sucre sortie-sucrierie, mais aussi des prix de l'éthanol et de l'isoglucose. Par ailleurs, la pondération de chaque poste est une nécessité : FranceAgriMer doit publier des bilans prévisionnels robustes, en approfondissant notamment le poste "consommation", et notamment dans son volet consacré à l'alcool et l'éthanol : il est à présent ignoré et non détaillé, alors qu'il est en pleine évolution ;
- par ses partenaires au sein de l'interprofession, pour qu'elle diffuse les informations permettant, à partir des données publiques (marchés à terme), d'établir une estimation des prix sortie-usine.



« A présent, il est important pour les planteurs d'avoir des indicateurs, en terme de prix et de volumes, qui pourront servir de cadre notamment pour l'ISR ou les semis. A nous betteraviers de trouver le moyen de donner des indicateurs et ce sans compromettre la stratégie des groupes. Les volumes de production de sucre, d'éthanol ou d'export sont connus, il n'y a donc pas de raison de ne pas trouver les bons indicateurs pour s'adapter au marché »

Franck Sander,
**Président de la Commission
Économique de la CGB**



30%
des surfaces de
betteraves couvertes
par l'assurance
récolte en 2018.

Allongement des campagnes



L'allongement de la durée des campagnes soulève plusieurs problématiques pour les planteurs : un arrachage plus précoce d'une betterave en pleine croissance réduit les espérances de rendement, alors qu'un enlèvement tardif avec une durée de stockage allongée augmente les risques de perte en sucre et expose les betteraves aux aléas climatiques. Mentionnons également que dans la rotation, un arrachage tardif peut retarder le semis de la culture suivante et donc son espérance de rendement.

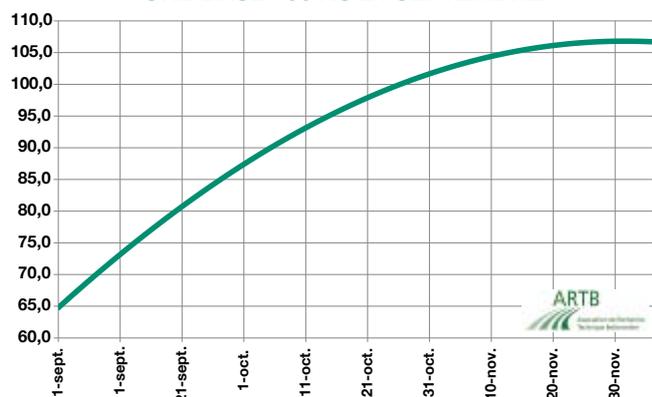
En Europe, ces compensations vont jusqu'au 5 octobre (Allemagne, Belgique notamment). En France, elles se terminent autour du 24 septembre. A cette date, le planteur perd généralement entre 15% et 20% sur le poids valeur par rapport à la moyenne campagne (voir graphique ci-dessous). Cette situation est très pénalisante pour les planteurs² qui n'ont qu'un seul enlèvement.

Livraisons précoces

Les impacts sur la recette des planteurs se font au travers du rendement effectif et de la richesse qui sont en très forte progression en septembre. Ainsi, les pertes de poids valeur¹, par rapport à une moyenne sur toute la durée de campagne, sont d'environ 10% au 5 octobre, 20% au 20 septembre et 30% au 5 septembre. A ce titre le planteur doit être vigilant pour réduire le décalage entre la date réelle d'arrachage et la date de réception des betteraves, tout comme l'industriel doit ajuster au mieux la date de démarrage d'usine en fonction du rendement attendu.

Des indemnités de livraisons précoces sont prévues par les accords interprofessionnels dans le but de compenser les impacts sur la recette des planteurs de cette évolution encore importante de la végétation.

INDICE D'ÉVOLUTION DU PIDS VALEUR SUR UNE BASE 100 AU 24 SEPTEMBRE



1 - Poids valeur = poids effectif * prix à la richesse / prix à 16°

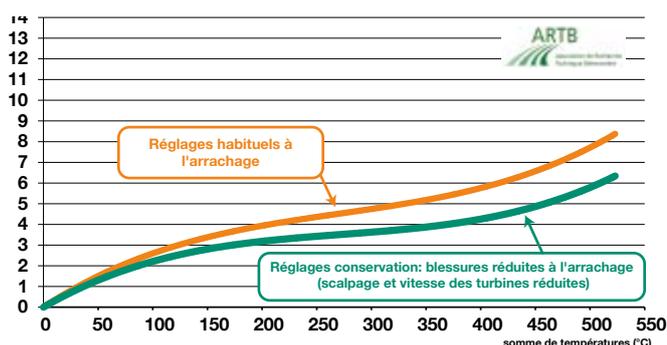
2 - Suivant les usines environ 20 à 66% des planteurs n'ont qu'un seul enlèvement de betteraves.

Livraisons tardives

Les livraisons tardives sont impactées par les pertes de sucre lors du stockage. Ces pertes, liées à la respiration de la betterave, augmentent de façon régulière dans la limite d'un stockage d'environ 250 à 270°C jours³. Au-delà de cette limite des pertes additionnelles par pourriture se développent et croissent de façon exponentielle (cf. graphique ci-dessous).

ESSAI CONSERVATION EN SILO - REGROUPEMENT 2008 À 2012 (27 SILOS)

PERTES EN SUCRE DANS LA PARTIE MARCHANDE EN FONCTION DE LA SOMME DES TEMPÉRATURES EXTÉRIEURES



De plus, ces livraisons tardives ont plus de risques d'être impactées par des événements climatiques exceptionnels :

- gel précoce, important ou à répétition, qui lors du dégel des betteraves entraîne le développement de pourritures. Le risque est plus réduit pour des silos bâchés mais la probabilité augmente avec des betteraves stockées jusqu'en début février.
- pluviométrie exceptionnelle qui rend impossible les arrachages en bonnes conditions et qui va se traduire par des coûts d'arrachage plus importants (vitesses réduites, consommations accrues de carburant, casse de matériels), mais aussi par une participation financière plus importante des planteurs à la tare terre.

Une campagne plus longue a également des conséquences sur les dates d'implantation des cultures suivantes, ce qui a un impact sur leur rendement, et ce qu'il convient également de prendre en compte dans le calcul des indemnités.



Retour d'expériences de la précédente campagne 2017-2018

Pour cette première campagne, les conditions climatiques ont été relativement clémentes, sauf en ce qui concerne les précipitations. Il y a eu globalement peu de dégâts liés au gel, les betteraves ayant été protégées assez rapidement. Par contre, les précipitations ont perduré jusqu'en fin de campagne et certaines parcelles n'ont pas pu être arrachées.

Les augmentations de surfaces de la campagne 2017-18 ont été d'environ 23% par rapport à la moyenne 5 ans, les rendements à 16° ont été plus élevés d'environ 10% par rapport à la moyenne 5 ans, sans quasiment d'augmentation des capacités de transformation des sucreries. Ceci s'est traduit par une durée de campagne de 138 jours environ contre environ 105 jours en moyenne auparavant.

Ces augmentations de surface et de volumes se sont traduites par des gains à différents niveaux pour les fabricants : sur les achats (consommables, semences, bâches, ...), et sur les coûts de fabrication avec un écrasement plus important des charges fixes.

En regard des contraintes auxquelles les planteurs doivent faire face, il convient qu'une partie de ces gains soit partagée.

LES DEMANDES DE LA CGB

▪ Livraisons précoces :

La CGB demande qu'elles soient **réévaluées, notamment en fonction de l'évolution de la croissance de la betterave**, et soient versées jusqu'au 5 octobre, comme c'est le cas dans d'autres pays européens.

▪ Livraisons tardives :

- la CGB demande à ce que des **dispositions et indemnités particulières soient prévues par les fabricants** afin de répondre aux situations à risques (notamment pluviométrie exceptionnelle et gel exceptionnel) ;

- à ce que les **pertes en sucre soient compensées** pour des durées plus longues, et à ce que les conséquences sur le rendement des cultures suivantes soient prises en compte.

▪ Enfin, il convient que les **gains de productivité liés à l'augmentation des volumes soient partagés entre planteurs et fabricants.**

³ - 270°C jour sont équivalents à 60 jours à 4.5°C (270 = 60 x 4.5) de moyenne ou encore 40 jours à 6.75°C ou encore 20 jours à 13.5°C.

La réception des betteraves : évoluer dans l'efficacité

Objectif betterave entière

Les réceptions peuvent encore être simplifiées avec la réception de la betterave entière, en plus de la suppression du décolletage et du forfait collet, cela entraînerait la suppression de l'opération d'enlèvement des betteraves non marchandes (BNM) au tri, l'objectif poursuivi étant d'optimiser la matière destinée à la sucrerie avec une betterave faiblement scalpée et sans feuille.



Betterave faiblement scalpée et sans feuille

A noter que si les BNM ne sont plus enlevées, toute la matière part en richesse, ce qui est plus conforme à la réalité industrielle et donc plus juste pour le planteur.

La question du lavage reste toujours à résoudre

Les dispositions actuelles concernant le lavage des betteraves ne conviennent pas à la CGB. Il existe encore des non-conformités (dépassement des seuils maximums de betteraves présentant des meurtrissures) par rapport au référentiel des réceptions et ces écarts donnent encore trop souvent lieu à des discussions entre planteurs et fabricants.

Il convient d'améliorer la situation par la mise en place, à la fois d'obligations de moyens (pression d'eau, température de l'eau, durée de lavage, type de buse, orientation des buses, vitesse de rotation, écartement plateau-cuve) et d'obligations de résultats (visuel lavage complété pour éviter les interprétations).

Amélioration de la saccharimétrie

Concernant la saccharimétrie, un certain nombre de points sont encore à améliorer, notamment : la vérification de l'opération de râpage, l'homogénéisation de la râpure, la vérification des balances proportionneuses et des polarimètres et les tests inter-laboratoires.

Le résultat de l'opération d'homogénéisation n'est pas satisfaisant car régulièrement des écarts supérieurs à 0,2°S sont trouvés lors d'autocontrôles. L'amélioration de l'opération d'homogénéisation prend encore plus d'importance avec la réception de la betterave entière (notamment avec la présence de parties malades). Comme pour le lavage, des obligations de moyens sont à mettre en place et à valider par essais interprofessionnels afin de normaliser la définition du matériel d'homogénéisation. Les obligations de résultats sont à compléter, en plus du contrôle de richesse dessus/dessous existant dans le référentiel des réceptions.

Concernant la vérification de l'opération de râpage, une amélioration consiste à réaliser des mesures croisées avec les laboratoires des syndicats à partir de demi-betteraves, et pour les autres opérations de saccharimétrie, à réaliser des mesures croisées de râpures (voir tableau ci-après).

Concernant les tests inter-laboratoires, ceux-ci sont onéreux et n'offrent aucune sécurité. Aussi il convient de les remplacer par des contrôles sur solutions titrées bien moins coûteux et dont les résultats sont immédiats.

D'autre part, la CGB rappelle que l'automatisation, à condition d'en maîtriser les coûts, est une solution permettant d'optimiser la saccharimétrie. Plusieurs pistes ont été envisagées comme la centralisation des mesures de richesse sur échantillons congelés, et la mesure de richesse par spectroscopie en proche infrarouge.

A noter toutefois concernant la centralisation de la mesure de richesse, les difficultés à maîtriser l'écart de richesse entre les échantillons congelés et les échantillons frais.

Concernant la spectroscopie en proche infrarouge, des résultats encourageants ont été obtenus en utilisant des appareils de laboratoire, néanmoins un certain nombre de difficultés restent encore à maîtriser comme l'amélioration de la répétabilité de la mesure, ou l'influence de la provenance des betteraves...

CONTRÔLES DE LA SACCHARIMÉTRIE ENVISAGÉS PAR LA CGB

Opérations contrôlées

| | Râpage | Homogénéisation | Balance Proportionneuse | Chaîne de digestion et filtration | Saccharimètre |
|---|--------|-----------------|-------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Contrôle sur demi betteraves | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Contrôle sur râpure | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Solution titrée (remplace les tests interlaboratoires) | Non | Non | Oui | Non | Oui |

Assurer un suivi des réceptions performant garantissant un juste achat de la betterave

Un groupe de travail a été constitué par la CGB dans le but de faire évoluer le suivi des réceptions, les objectifs étant de le simplifier, de conserver un suivi performant garantissant un juste achat de la betterave, et d'apporter davantage de sérénité et de confiance dans les relations entre planteurs et fabricants.

Un dispositif a été élaboré basé sur : un référentiel unique et national, des périodes de référence pendant lesquelles le Syndicat Betteravier est présent dans les centres, et l'analyse des résultats de réception fournis par le fabricant en dehors de ces temps de présence.

Pour que tous les planteurs soient traités de façon identique, l'objectif est la réalisation d'un référentiel unique et national. Celui-ci est basé sur le « Référentiel des réceptions de betteraves » homologué existant, simplifié avec la réception de la betterave entière, amélioré sur le sujet du lavage des betteraves, et amélioré au niveau des opérations de saccharimétrie.

Concernant les périodes de référence, l'objectif est que le Syndicat Betteravier puisse demander la réalisation de contrôles aléatoires, et qu'il y ait partage interprofessionnel des résultats entre le fabricant et le Syndicat Betteravier.

En dehors de ces périodes, les syndicats betteraviers attendent des fabricants la fourniture d'informations normalisées (journal du centre, journal des anomalies, photos des échantillons) afin de leur permettre d'assurer que la qualité est maintenue.

Les résultats des travaux du groupe de travail de la CGB ont été présentés en détail à tous les fabricants de sucre début 2018. Depuis des discussions ont eu lieu mais n'ont pas encore permis d'avancées significatives.

LES DEMANDES DE LA CGB

En vue de simplifier et d'alléger le suivi des réceptions, la CGB demande aux fabricants de sucre d'avancer sur :

- la réception de la betterave entière
- l'amélioration du lavage des betteraves
- l'amélioration de la saccharimétrie
- le partage des résultats des autocontrôles
- la fourniture d'informations normalisées



LA CGB MOBILISÉE POUR LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES BETTERAVIERS

Des progrès importants sur l'itinéraire cultural

En préambule il est important de rappeler que les betteraviers travaillent depuis de nombreuses années à l'amélioration des pratiques et des itinéraires techniques, avec l'objectif de concilier responsabilité environnementale et productivité. Ainsi, en 20 ans on a pu observer des baisses de 30% d'utilisation des produits de protection

des plantes, de 50% d'apports en azote minéral et de 70% d'apports en fertilisants potassiques. Dans le même temps, les rendements ont augmenté de plus de 40%. Pour en savoir plus, consulter la brochure « Betterave sucrière, climat et environnement », disponible sur cgb-france.fr.

La CGB, partenaire du Contrat de solutions

Conscients des débats de société sur les sujets environnementaux, les betteraviers se sont toujours inscrits dans une démarche de progrès, avec l'ambition de promouvoir une logique de solution plutôt que d'interdiction. C'est d'ailleurs l'approche retenue par le monde agricole, sous l'égide de la FNSEA qui a mis en

place en 2018 le Contrat de solutions. La CGB en est signataire (aux côtés de près de 40 autres organisations agricoles) avec l'objectif de promouvoir les meilleures pratiques et de réduire l'utilisation et les impacts des produits de protection des plantes.

Interdiction des néonicotinoïdes : notre culture en péril !

L'interdiction des néonicotinoïdes, contenue dans la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, et entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, constitue une grave menace pour la compétitivité du secteur betteravier et de la filière française. La loi prévoit en effet la possibilité de déroger à cette interdiction jusqu'en 2020, au cas par cas.

- Courrier aux Ministres en charge du dossier (Agriculture, Transition écologique, Santé) ;
- Rendez-vous avec les préfets, les régions, les services et cabinets des ministères concernés, y compris Matignon et l'Élysée.

Ces molécules sont utilisées depuis les années 90 sur la culture de betteraves et permettent un contrôle efficace et sélectif du puceron vert, vecteur de la jaunisse virale. Or, il n'existe à ce jour aucune alternative efficace pour lutter contre cet insecte. En conséquence, l'interdiction des néonicotinoïdes sera synonyme de recrudescence de la jaunisse virale et pourrait entraîner une baisse moyenne de rendement de 12% au niveau national selon l'ITB, cette baisse pouvant aller jusqu'à 50%.

En parallèle, la filière par la voix de l'AIBS a demandé par écrit à deux reprises aux Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de la Transition écologique qu'une dérogation soit accordée à la betterave, étant donné que cette culture ne produit ni fleur, ni pollen et n'attire donc pas les abeilles et qu'aucune alternative efficace n'est actuellement disponible. Dans le second courrier, la filière a proposé plusieurs mesures de transition (utilisation d'une seule molécule au lieu de deux, usage restreint aux parcelles réduction des doses, implantation de bandes mellifères, etc).

Pour cette raison, la CGB et les syndicats betteraviers ont multiplié les actions dans l'objectif d'obtenir une dérogation jusqu'en 2020, le temps que la filière et l'ITB en particulier puissent avancer dans la recherche d'alternatives efficaces :

Fin juillet, les Ministères ont indiqué qu'une telle dérogation n'était pas envisageable pour deux raisons :

- Courrier à tous les maires de communes situées en régions betteravières ;
- Courrier à tous les parlementaires des régions betteravières ;

- Adoption par l'Union européenne en mai 2018 de règlements interdisant l'usage en traitement de semences de l'imidaclopride et du thiaméthoxame en plein champ ;

- L'évaluation de l'ANSES parue fin mai et relative à l'existence d'alternatives aux molécules néonicotinoïdes, considère qu'il existe une alternative chimique (pyréthrinoides et carbamates) et qu'elle est suffisamment efficace et opérationnelle.

Des travaux de l'ANSES ont mis en évidence dès 2014 une résistance croissante des pucerons à ce traitement. Cette résistance est d'ailleurs mentionnée comme une menace dans le rapport mais cela ne figure explicitement ni dans la synthèse, ni dans la conclusion. Cette résistance est corroborée par des essais conduits par l'ITB et a aussi été mise en évidence par plusieurs autres instituts techniques betteraviers.



En appui de ces actions, pour rendre plus visible cette mobilisation, la CGB et les Syndicats Betteraviers ont lancé en juin 2018 une campagne de sensibilisation « Préservons la Betterave Française ». Plus de 250 panneaux ont été déployés en région avec ce message, cette campagne ayant été largement relayée sur Internet et sur Twitter. Elle a diffusé également de nombreuses vidéos de betteraviers pour expliquer les impasses rencontrées. La CGB a également obtenu une large couverture média sur ce sujet.

Nous nous trouvons donc face à une décision qui tombe comme un couperet, malgré les concessions proposées par la filière à titre transitionnel et sans qu'il soit possible de négocier et même discuter avec les services de l'Etat. La CGB a dénoncé cette situation et en a appelé au Président de la République dans un communiqué de presse publié début août. Comme plusieurs autres organisations agricoles (AGPB et AGPM notamment), elle a également déposé un recours en Conseil d'Etat pour annuler le décret du 30 juillet 2018 portant interdiction d'utiliser cinq molécules néonicotinoïdes à compter du 1^{er} septembre 2018.

Parallèlement, la CGB est mobilisée pour étendre à la betterave l'homologation de la flonicamide, un aphicide déjà utilisé en culture de pommes de terre et de céréales, afin de disposer d'une alternative véritablement efficace de lutte contre les pucerons dès 2019.

Partenariat entre la CGB, la FNSEA et les apiculteurs

Pour la sixième année consécutive, la FNSEA, via un partenariat entre sa Commission Apiculture et la Confédération Générale des planteurs de Betteraves (CGB) – a décidé d'apporter son soutien en renouvelant l'opération sucre pour permettre aux adhérents apiculteurs et agriculteurs détenteurs de ruches de bénéficier d'un prix attractif.

Le principe est simple : proposer aux apiculteurs du sucre blanc cristallisé à prix réduit pour l'alimentation des colonies au cours de l'hiver, sucre qu'ils ont pu commander tout le mois de novembre auprès de leur FDSEA. Le sucre a pu être livré à partir de la troisième semaine de décembre sur 6 points de livraison répartis en France (dans la Somme, la Marne, la Meurthe et Moselle, les Deux-Sèvres, le Lot-et-Garonne et l'Hérault). À partir du sucre, les apiculteurs peuvent fabriquer du sirop



ou du candi pour garantir l'alimentation suffisante de leurs colonies pendant l'hiver. Cette pratique dite de « nourrissage », loin des périodes de miellées, est sans conséquence sur la qualité des miels qui seront produits ultérieurement. Elle permet aux apiculteurs de maintenir leurs colonies jusqu'aux premières fraisons du printemps.

Renforcer la lutte contre la cercosporiose

La cercosporiose est une maladie fongique qui constitue un facteur limitant important pour la production betteravière : son impact peut se traduire par des pertes de rendement allant jusqu'à 40%. Son développement est favorisé par les climats chauds et humides, ce qui explique qu'elle touche plus spécifiquement les régions les plus méridionales de la France betteravière et en particulier les cultures irriguées, soient 100 000 ha principalement en Alsace, Limagnes, sud de Paris et Champagne.

Or, des pertes d'efficacité des fongicides sont observées

depuis quelques années en France. Face à cette situation, la CGB a fortement encouragé l'ITB à intégrer dans son programme de recherche un volet cercosporiose pour développer des solutions préventives et curatives. Un projet de recherche associant l'ITB, l'INRA et l'ANSES a ainsi été lancé en 2018 pour une durée d'un an et un budget de plus de 150 000 euros. Il a déjà reçu un appui financier de l'Union Française des Semenciers (UFS) et d'autres entités devraient également le soutenir. Son objectif est de mieux comprendre cette maladie et mieux la contrer.

NBT : la Cour de Justice européenne pénalise lourdement le futur de la recherche européenne



Le terme NBT (“New Breeding Techniques” ou en français « Nouvelles techniques d’amélioration des plantes »), fait référence à un ensemble de techniques d’édition génomique employées dans le domaine de la sélection végétale pour développer de nouvelles variétés de plantes. La plupart de ces techniques ont été rassemblées pour la première fois sous l’appellation « NBT » par le rapport de 2011 du Centre commun de recherche de l’Union européenne. Individuellement, ces techniques peuvent cependant être très anciennes, comme la pratique de la greffe, ou très récentes, comme CRISPR-Cas9 mise au point en 2012.

Les NBT permettent de produire plusieurs types d’effets :

- L’inactivation d’un gène
- La modification d’un gène
- L’insertion d’un gène

Le Conseil d’Etat a récemment soulevé plusieurs questions préjudicielles relatives au statut légal des organismes obtenus par mutagenèse. Ainsi, la CJUE a été invitée à répondre à la question suivante : « Les organismes obtenus par mutagenèse constituent-ils des organismes génétiquement modifiés au sens de l’article 2 de la directive 2001/18/CE du 12 mars 2001 [...] ? » Trois questions complémentaires du Conseil d’Etat visent notamment le statut des organismes obtenus par mutagenèse dans le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles, de la marge d’appréciation des Etats membres lors de la transposition de la directive 2001/18 et du respect du principe de précaution.

Par un arrêt publié le 25 juillet 2018, la CJUE considère que les organismes obtenus par mutagenèse constituent des OGM et sont, en principe, soumis aux obligations prévues par la directive sur les OGM.

Si cette décision n’a aucun impact sur le contenu et le calendrier du projet Aker qui recourt uniquement à des outils classiques de sélection variétale, elle pourrait à terme constituer une menace pour le rythme du progrès variétal.

De façon générale, cette décision ferme potentiellement la porte européenne à toute une panoplie de technologies qui sont pourtant de puissants outils d’amélioration génétique des plantes, ce qui n’est ni compréhensible ni cohérent dans un contexte de volonté politique forcenée de réduire les intrants.

LA DEMANDE DE LA CGB

La CGB s’alarme de cette décision de la Cour de Justice et demande que la spécificité des NBT puisse être prise en compte dans la réglementation européenne relative aux OGM, ces techniques étant incontournables dans la recherche en biologie végétale. Elles seront les outils essentiels au carrefour de la transition agroécologique et de la performance économique. S’en passer mettrait en risque la recherche européenne et affaiblirait notre industrie semencière.

LA CGB MOBILISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DE NOS PRODUCTIONS

Négociations internationales

La fin des quotas rend l'Europe excédentaire : elle n'a plus besoin de sucre importé. Les différentes exceptions aux barrières douanières négociées par Bruxelles continuent pourtant de fragiliser notre secteur betteravier. Il faut préserver les intérêts de la France betteravière : elle aura permis de dégager un excédent commercial de quelques 1,4 milliard d'euros en 2018, la plaçant désormais au 5^e poste excédentaire agro-alimentaire du pays ! D'autant que le Brexit risque de modifier les équilibres et fragiliser notre secteur.

Des futurs accords menaçants pour le sucre et l'éthanol

En plus des accords déjà existants, des négociations se déroulent en ce moment qui peuvent avoir des conséquences dramatiques pour le sucre européen. C'est le cas du Mercosur, du Mexique ou de l'Australie, tous les trois exportateurs majeurs de sucre au niveau mondial.

La CGB travaille de concert avec la CIBE (Confédération Internationale des Betteraviers Européens) à Bruxelles, pour exclure le sucre et l'éthanol des négociations. Si la profession semble avoir été entendue avec le Mexique, les concessions offertes au Brésil, notamment sur l'éthanol, sont inacceptables, et ne doivent pas être allégées sur le sucre. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre la CGB, le ministère de l'agriculture et la DG Trésor en France, mais également la DG Trade et la DG Agri, qui sont responsables des négociations, à Bruxelles. La CGB a, enfin, été auditionnée par le groupe d'experts interministériels chargé d'assurer le suivi de l'accord avec le Canada.

Le Brexit, un fort risque de déséquilibre pour le marché européen

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne apporte également une grosse inquiétude pour notre filière. En effet, le Royaume-Uni était le principal destinataire des importations de sucre européennes. Les 20 à 35% des importations européennes qui entraînent en Angleterre, pourraient donc être réorientées sur l'UE. En nouant de nouveaux accords avec ses partenaires du Commonwealth, le Royaume-Uni pourrait importer du sucre roux à bas prix, le raffiner et l'exporter en Europe, au détriment du sucre communautaire. Concernant plus spécifiquement la France, nous exportons chaque année l'équivalent de près de 10% de nos betteraves en sucre et en éthanol au Royaume-Uni.

La sortie de l'Union européenne pourrait interrompre ces échanges, la France devant trouver de nouveaux marchés pour l'équivalent de la production de deux usines !

La CGB suit de près ce dossier, que ce soit auprès du Ministère de l'Agriculture ou du Ministère de l'Economie.

LES DEMANDES DE LA CGB

La CGB rappelle que la filière betteravière française dégagera un excédent commercial de 1,4 milliard d'euros, qui reste fragile. Pour le garder pérenne, la CGB demande :

- A la Commission européenne de rester vigilante sur le respect des règles OMC des pays qui soutiennent le développement de leurs filières sucrières à des fins d'exportation ;
- La préservation des intérêts des filières sucre et éthanol dans les Accords de Libre Echange en plaçant ces filières comme sensibles : ces filières ne doivent plus servir de monnaie d'échange.

Dans le cadre des négociations avec les Britanniques :

- Les intérêts européens doivent prévaloir, et l'accord obtenu doit permettre de préserver les flux existants entre l'Union européenne et le Royaume-Uni ;
- Afin d'éviter l'émergence de flux du Royaume-Uni vers la France, il faut s'assurer du respect de règles d'origine strictes, la mise en place de mesures évitant des « swaps » (importation de produits étrangers permettant le dégagement, par exportation, de produit locaux), et l'absence de dumping réglementaire ;
- Et, concernant la politique commerciale européenne : le retrait du Royaume-Uni de l'Union doit se traduire par une réallocation des contingents, qui ont été négociés pour une union à 28 et non à 27, d'autant plus si le principal bénéficiaire en est exclu.

1,4 milliard d'€
c'est l'excédent commercial
français de la filière betterave
sucre, qui est passée de la 7^e à la
5^e place des filières excédentaires
agroalimentaires françaises avec
la fin des quotas sucre.

Les carburants éthanolés ont le vent en poupe

L'année 2018 confirme la remarquable percée des carburants éthanolés : devenue la première essence de France en 2017, le SP95-E10 poursuit sa croissance et affiche en 2018 une part de marché voisine de 43%, notamment grâce à son prix au litre inférieur de 4 à 5 centimes par rapport au SP95.

Par ailleurs, le Superéthanol-E85 a vu ses ventes progresser de 45% sur les trois premiers trimestres de

2018 par rapport à la même période, l'année précédente. Cet engouement des automobilistes pour le carburant plus vert et moins cher s'explique par son prix à la pompe très attractif (0,68 €/litre en moyenne) qui permet de réduire son budget carburant de 500 euros par tranche de 10000 km (sur la base des prix des carburants constatés en octobre 2018) par rapport à l'essence.



Des boîtiers de conversion E85 enfin homologués !

Grâce à l'homologation des boîtiers de conversion officialisée le 15 décembre 2017 par la parution d'un arrêté du Ministère de la transition écologique et solidaire, le Superéthanol-E85 devient enfin accessible au plus grand nombre : ces boîtiers peuvent dorénavant être installés sur tout véhicule essence immatriculé à partir de l'année 2000 et d'une puissance fiscale allant jusqu'à 14 cv inclus.

A fin octobre, 4 modèles de boîtiers commercialisés par les sociétés Biomotors et Flexfuel Energy Développement ont déjà été homologués sur différents segments de véhicules et d'autres modèles vont suivre dans les prochains mois.



Commercialisés à des prix variant entre 700 et 1500 euros selon le type de moteur à équiper, ces boîtiers permettent de rouler indifféremment au Superéthanol-E85 ou à n'importe quelle essence, pour un budget réduit de 45% par rapport à l'essence et un double bénéfice environnemental (réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre et réduction des émissions polluantes).

Cette homologation est l'aboutissement d'un travail de fond dont la filière française du bioéthanol est à l'origine, conduit pendant 3 ans avec le Ministère de la transition écologique et l'appui du Ministère de l'agriculture. Elle va permettre une démocratisation de l'utilisation du Superéthanol-E85 au bénéfice du budget des ménages et de la transition énergétique.

LA DEMANDE DE LA CGB

La CGB demande que cette croissance annoncée s'accompagne d'une révision à la hausse de l'objectif d'incorporation des biocarburants dans les essences afin de poursuivre la dynamique d'ouverture de stations-service (1070 à fin octobre 2018) et préserver la compétitivité de ce carburant plébiscité en période de renchérissement de tous les carburants à la pompe.

Libérer la croissance du bioéthanol français

En effet, pour l'année 2017, le taux d'incorporation des biocarburants dans les essences a atteint 7,49% pour un objectif de 7,5%, reconduit en 2018. C'est la deuxième année consécutive que l'objectif est atteint pour la filière essence, grâce notamment à la montée en puissance des carburants à plus forte teneur en éthanol. Toutefois, la filière s'alarme de la place croissante prise par les dérivés d'huile de palme : ces « bioessences » ont représenté en 2017 16% de tous les biocarburants incorporés aux essences, et leur volume a été multiplié par 10 depuis 2014 !

Il s'agit de produits importés et intégralement issus d'huile de palme, elle aussi importée, dont le bilan environnemental est régulièrement décrié, qui viennent concurrencer l'éthanol produit en France à partir de cultures locales.

Au regard du plafond d'incorporation de 7% imposé aux biocarburants directement issus de la transformation de cultures alimentaires, **il importe que la réglementation française fasse écho à la réglementation européenne et distingue explicitement l'éthanol issu de résidus de la transformation de betteraves en sucre (sucres non extractibles) et de céréales en amidon (amidons résiduels), afin de le comptabiliser progressivement en dehors du plafond de 7%. Ceci permettrait d'accroître les volumes de biocarburants**

incorporés dans les essences, dans la perspective de l'objectif européen d'une part de 10% d'énergie renouvelable dans les transports en 2020.

Or, le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 contient (article 60) une refonte de la TGAP biocarburants (qui va devenir la Taxe incitative à l'incorporation de biocarburants). Cet article établit la trajectoire d'incorporation de biocarburants dans les essences et le gazole pour les années 2019 et 2020, en miroir de la Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE).

LA DEMANDE DE LA CGB

La CGB demande que le PLF intègre la prise en compte spécifique de l'éthanol de résidus à hauteur de 0,4% en 2019 et 0,9% en 2020 et établisse une trajectoire d'incorporation d'énergie renouvelable ambitieuse pour les essences à 8,1% en 2019 et 8,6% en 2020. Il ne serait pas compréhensible dans le contexte actuel de hausse du prix des carburants que le gouvernement qui entend promouvoir la transition énergétique bride le développement du bioéthanol et des carburants concernés alors que notre outil industriel a été calibré à l'origine pour répondre à l'objectif d'incorporation de 10% et qu'il est aujourd'hui à portée de main !



Un horizon européen qui se dégage

Un tel bridage serait d'autant moins compréhensible que la nouvelle directive sur les énergies renouvelables (dite RED II) qui couvre la période 2021-2030 a été adoptée formellement par le Parlement européen le 13 novembre 2018. Or, cette directive confirme la nécessité d'aller plus loin en matière d'énergie renouvelable, en particulier dans les transports. Elle établit ainsi un objectif global de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique totale de l'UE en 2030 (20% en 2020) et un sous-objectif spécifique au secteur des transports de 14% d'énergie renouvelable à la même échéance (10% en 2020).

Cette même directive explicite que les biocarburants de première génération dont la contribution est plafonnée à 7% sont ceux directement issus de la transformation de cultures alimentaires, à l'exclusion des résidus de la transformation des plantes en produits alimentaires.

Par ailleurs, la nouvelle directive permet aux Etats-membres de maintenir à 7% la contribution des biocarburants de première génération au bouquet énergétique des transports.

La CGB salue le pragmatisme et la sagesse du Conseil et du Parlement européens qui ont profondément remanié l'indécente proposition initiale de la Commission qui entendait réduire la contribution des biocarburants de première génération à 3,8% en énergie à l'horizon 2030 et aurait gravement menacé les filières européennes de production.

Par rapport au texte initial, le compromis trouvé fait cas des demandes des filières existantes de production et préserve l'essentiel. En complément, la directive fixe une trajectoire d'incorporation de biocarburants non directement issus de plantes alimentaires, dont l'ambition est en phase avec la maturité effective de ces filières.

Le seul bémol - de taille - reste le recours abusif à l'artifice du comptage multiple, en particulier pour l'électricité renouvelable dans le transport routier (x4).

Mondial de l'Automobile

Le bioéthanol à la rencontre des français : un vrai succès populaire

Le Mondial de l'automobile a fermé ses portes le 14 octobre et a accueilli un peu plus de 1 million de visiteurs. Le bioéthanol était présent avec un stand dans le Hall de la mobilité et a fait un carton plein ! La CGB et toute la filière française du bioéthanol œuvrent depuis de longues années au développement du bioéthanol en France et ce salon a été une belle récompense en termes de succès et de visibilité.



Stand du Bioéthanol
Sur la route des économies
au Mondial de l'auto 2018

Nous avons rencontré sur notre stand Bioéthanol de nombreux parlementaires et personnalités politiques, tels que François de Rugy, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



François de Rugy
Ministre de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie sur le stand du Bioéthanol
au Mondial de l'auto - 8/10/2018

(Enfin) reconnu pour ses avantages environnementaux et économiques, l'E85 a été un produit star de ce salon. Les automobilistes cherchent de plus en plus à l'utiliser et la récente homologation des boîtiers d'adaptation a largement contribué à son rapide essor. Dans un contexte de hausse de prix des carburants, de très nombreux médias se sont également largement emparés du sujet et l'ont traité de manière très positive aussi bien en TV, en radio, qu'en presse écrite. De nombreuses retombées médias ont fait preuve de cet enthousiasme et ont largement plébiscité le Superéthanol-E85.

« **Carburant : les ventes de superéthanol explosent** » RTL
« **Les automobilistes se ruent sur le E85** » *Le Figaro*
« **Comment diviser le prix de son plein par deux** »
France Inter

À l'occasion du Mondial de l'automobile, la Collective du Bioéthanol a créé dès l'été 2018 une communauté d'utilisateurs sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et YouTube) baptisée « **Communauté Superéthanol-E85 France** ». **Objectif : partager leurs expériences, promouvoir le carburant et convertir ceux qui hésitent encore à rouler au Superéthanol-E85.** En quelques semaines, la page Facebook a déjà franchi le cap des 12 000 fans.



Elle a été agrémentée tout au long du salon de vidéos répondant précisément aux questions des visiteurs et de la Communauté.

La Collective du Bioéthanol a organisé dans ce cadre-là un grand concours intitulé « Mon Expérience E85 ». Les utilisateurs devaient ainsi réaliser une vidéo de 1 à 3 minutes expliquant pourquoi ils roulent au Superéthanol-E85. De nombreux participants ont tenté leur chance et ont envoyé leur candidature avec l'objectif de remporter des entrées pour le Mondial de l'Auto.

Le jury de ce concours (composé des fabricants de boîtiers, journaliste, représentants de la Collective, association 40 millions d'automobilistes et Automobile Club Association, distributeur de carburant) a récompensé les trois meilleures vidéos, mettant en valeur le Superéthanol-E85 et incitant les automobiles à adopter ce carburant. Les gagnants sont venus témoigner sur le stand à l'occasion de l'inauguration le 3 octobre.

Cette Communauté est en route pour s'étoffer largement et partager les témoignages de chacun, meilleur ambassadeur de ce carburant.





INFORMER ET FORMER



INFORMER ET FORMER

NOTRE MISSION D'INFORMATION AUPRÈS DES ADHÉRENTS

Les Syndicats renommés

Au printemps 2018, lors des Assemblées Générales des Syndicats Betteraviers, tous les syndicats régionaux, qui avaient jusqu'alors des dénominations propres, ont changé de noms pour être renommés en CGB. Ceci a été adopté pour gagner en lisibilité et en visibilité. Ainsi, tous les syndicats ont hérité du nom CGB accompagné du nom de leur région.

Par exemple, la CIB (Commission Interdépartementale Betteravière du Nord et du Pas-de-Calais) a été renommée CGB Nord-Pas-de-Calais ou l'Association Syndicale de la Somme, devient CGB Somme. Il en va ainsi pour 13 des 14 syndicats de la CGB (seul le Syndicat Betteravier de l'Aisne conserve son nom actuel).



CGB-NET, l'extranet de la CGB

La période que nous vivons nécessite de donner de l'information en permanence. Aussi, la CGB a lancé en mars 2018 son extranet dédié à ses adhérents.

Cette plateforme contient toute l'expertise et les données relatives à la betterave pour aider les adhérents dans leurs prises de décisions. La CGB met à disposition par exemple :

- les actualités du secteur et les actions des syndicats,
- de nombreuses sources référencées : des études ou des vidéos sur un sujet d'expertise lié à l'actualité,
- des fiches de position,
- des fiches pratiques afin de connaître le cadre juridique de certaines étapes de la production betteravière sur toutes les problématiques liées aux silos de betteraves (leur emplacement, leur constitution, le nettoyage, l'enlèvement, la signalisation, la durée des engagements etc.).

Ce site se présente comme un réseau social, avec de nouvelles actualités régulières et permet l'ouverture aux commentaires des adhérents.

De nouveaux outils sont venus agrémenter ce site tout au long de l'année :



Calcul du coût de production

La CGB a mis à disposition un outil d'aide à la décision concernant les coûts de production. Cet outil permet de réaliser une estimation du coût de production betteraves personnalisée pour chacun des planteurs. Complétée au fil de l'eau, cet outil mémorise les données (charges, itinéraire technique, etc) et permet d'avoir un comparatif année après année. Les syndicats régionaux sont à la disposition des planteurs pour les accompagner dans l'utilisation de cet outil.



La Lettre des Marchés de la betterave

À l'été 2018, la CGB a lancé la Lettre des Marchés de la betterave qui propose de faire le point en un clin d'œil sur les marchés des principaux débouchés de la betterave. Marchés du sucre européen et mondial, marché de l'éthanol et conversion en prix de betterave, la CGB fait bénéficier ses adhérents chaque semaine des analyses de son expert des marchés.

La Lettre Info-Adhérents

La CGB envoie tous les 15 jours la Lettre Info-Adhérents reprenant tous les grands sujets traités sur l'extranet. Lettre dans laquelle tous les faits d'actualité sont décryptés et relatés dans l'édito du Président de la CGB ou à travers les fiches Position CGB.



L'ACTION SYNDICALE DANS L'ADN DE LA CGB

Nos mobilisations syndicales

La CGB a œuvré dans toutes les manifestations syndicales pour les sujets politiques. Cette année a été chargée en revendications.

Les syndicats régionaux ont relayé l'appel à la mobilisation de la FNSEA du 21 février dans le cadre des manifestations contre les accords de libre-échange Brésil-Union européenne.

Ils se sont associés aux manifestations en régions betteravières pour relayer nos messages sur le sucre et l'éthanol. La CGB a poursuivi son action auprès du gouvernement français et, via la CIBE, auprès de la commission européenne, pour lui demander de ne pas céder. En cette période d'incertitude, la filière betterave ne doit plus servir de monnaie d'échange dans le cadre des accords de libre-échange...

En juin, la CGB a également appelé tous les betteraviers français à se joindre massivement à la mobilisation de la FNSEA-JA pour appuyer nos dossiers betteraves, défendre nos productions locales et le revenu agricole. Les agriculteurs ont fait entendre leur mécontentement en bloquant l'accès à de nombreuses raffineries et dépôts de carburant.

Cette mobilisation est intervenue en parallèle de la campagne massive lancée par la CGB pour demander une dérogation sur les néonicotinoïdes (cf partie 2-environnement).

Soutenir les nouvelles générations de betteraviers

L'Assemblée Générale de la CGB de décembre 2017 a décidé la continuité de la mesure spécifique « Jeunes Agriculteurs ». Ainsi, tous les planteurs qui se sont installés avant leurs 40 ans et depuis moins de 5 ans, ont pu bénéficier d'un remboursement de 20% sur le montant de la cotisation CGB 2018.

La CGB lance l'adhésion en direct pour les planteurs

Pour être un syndicat plus fort et plus indépendant, la CGB a mis en place en septembre 2018 l'adhésion en direct pour les planteurs pour la campagne 2018/19. En parallèle de l'adhésion classique, qui s'effectue par mandat via les fabricants, la CGB a mis en place un nouveau système d'adhésion pour les planteurs, pouvant adhérer directement à la CGB.

Deux modes opératoires sont possibles :

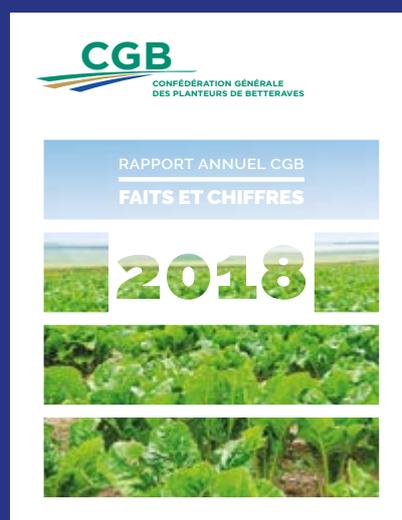
- une adhésion par courrier
- une adhésion directement sur le site extranet de la CGB : cgb-net.fr

Cette adhésion, par tacite reconduction, révoquant à tout moment, est proposée avec paiement par prélèvement bancaire.

Nos publications

En 2018, comme chaque année, la CGB publie :

- des études de marchés :
 - flux du sucre : bilan post-quotas
 - la filière sucrière polonaise
 - sur les coûts de production
 - aides couplées en Europe
- deux ouvrages de référence à retrouver sur le site cgb-france.fr :
 - Le rapport annuel 2018 - Faits et chiffres
 - Le rapport d'activité 2018



En décembre 2018, la CGB fait paraître son rapport annuel « Faits et Chiffres 2018 », source d'expertise sur tous les marchés de la betterave.

À LA RENCONTRE DES PLANTEURS

La CGB met en place divers rendez-vous dans l'année pour encourager le contact direct avec les planteurs et la présence sur le terrain. En 2018, trois temps forts ont cadencé l'année :

38 réunions d'hiver dans tous les secteurs

Tous les Syndicats Betteraviers ont organisé, entre fin décembre 2017 et fin janvier 2018, des réunions faisant le point sur les grands sujets de la campagne et rassemblant plus de 3000 planteurs.

14 AG de syndicats

Entre la mi-mai et fin juin 2017, et en présence du Président et du Directeur Général de la CGB, chaque Syndicat Betteravier a organisé son assemblée générale annuelle, reprenant tous les temps forts de l'année et avec une table ronde sur un sujet d'expertise. Au total ce sont plus de 1200 planteurs qui ont assisté à ces réunions.

Les réunions « bout de champ »

Organisées par plusieurs syndicats, ces réunions ont lieu directement sur les parcelles et permettent de répondre aux questions « en situation ». Elles ont pour but de vulgariser la technique, faire le point en plaine pour préparer la campagne, mais aussi échanger sur les tendances des marchés et les dossiers suivis par le syndicat. Les syndicats attachent une grande importance à ces rendez-vous très prisés des planteurs, organisés conjointement avec l'ITB.

La Normandie a fait un focus sur le thème du désherbage et parasitisme. Cette année, la contrainte désherbage s'est inscrite dans le contexte des semis tardifs...

Quelques exemples :

- 10 réunions en Normandie avec près de 150 planteurs
- 5 réunions dans l'Aisne avec près de 35 planteurs
- 2 réunions en Limagnes avec 35 planteurs
- 2 réunions techniques et syndicales (visite d'essai et contexte des marchés) en Ile-de-France avec 32 planteurs

Au regard du vif succès auprès des adhérents, ces réunions doivent se poursuivre en 2019 et dans le cadre de la suppression des néonicotinoïdes, s'ajoutera la maîtrise du parasitisme aérien et notamment des pucerons.



L'Assemblée Générale de la CGB : le rendez-vous incontournable de la filière betterave-sucre



Le 18 décembre 2018, l'Assemblée Générale annuelle de la CGB a rassemblé près de 800 personnes, planteurs, institutionnels et professionnels de la filière betterave-sucre, à Paris. Cette année le syndicat a quitté le Palais des congrès pour investir un nouveau lieu la Maison de la Chimie dans le 7^{ème} arrondissement. Avec plus de 350 planteurs délégués présents, la CGB a retracé les moments clés de son année syndicale. La matinée était dédiée aux dossiers de la CGB, lors d'un rapport d'activité animé par son Président, son Directeur Général, des membres du Bureau et les équipes de la CGB.

La conférence de l'après-midi « l'innovation au cœur du projet betteravier pour sortir de la crise » a eu pour but de mettre en lumière les perspectives dans cette nouvelle ère et les défis techniques à relever pour concilier économie et écologie. C'est un moment très attendu de toute la filière qui favorise les échanges et les contacts. Plus d'informations sur ag.cgb-france.fr.

DIALOGUER AVEC LES DIFFÉRENTS PUBLICS

Au Salon de l'Agriculture

La betterave sucrière était à nouveau présente avec Miss Better pour présenter les débouchés sucre et bioéthanol au sein de l'Odysée Végétale, vitrine des grandes cultures, à travers le thème « Le Végétal, c'est vital ». La betterave a toute sa place lors de ce grand rendez-vous avec le public pour montrer l'importance de notre filière française, de la culture aux produits finis. Le Salon de l'Agriculture 2018 a été aussi l'occasion pour la CGB de rencontrer de nombreuses personnalités politiques et faire passer nos messages.



Cette année, deux réunions en huit clos ont été organisées : une avec le Président Macron et l'autre avec l'ex-Ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, pour faire le point sur l'ensemble des préoccupations. Eric Lainé, Président de la CGB et de l'Odysée Végétale a fait entendre la voix des betteraviers.

A la Foire de Châlons

Chaque année au mois de septembre, les Syndicats Betteraviers de la Marne, de l'Aube, de l'Yonne sont présents à la Foire de Châlons, autre événement annuel incontournable du monde agricole. Les syndicats peuvent échanger avec leurs planteurs, les institutionnels et les personnalités politiques.



Eric Lainé a ainsi pu interpeller directement l'ex-Ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, sur les dossiers importants

de la filière et notamment l'interdiction des néonicotinoïdes. Cette année a également été l'occasion de présenter le carburant E85 et l'homologation des boîtiers pour mieux les faire connaître au grand public.

Les betteraviers aux côtés d'agridemain pour promouvoir l'agriculture et ses atouts auprès des citoyens

Dans le cadre de la communication auprès du grand public, la CGB, à travers son interprofession, est membre du collectif #agridemain qui rassemble les principales organisations professionnelles du secteur agricole pour communiquer sur l'agriculture française. En donnant la parole aux agriculteurs, l'ambition est de montrer au grand public que le monde paysan est en prise avec le monde qui l'entoure.

Le mouvement #agridemain est très présent sur Twitter notamment mais privilégie aussi le contact direct en organisant des événements tels que la Fête des Moissons (été 2018, 3ème édition) qui invite tous ceux qui côtoient les agriculteurs le temps d'une rencontre conviviale. Depuis le mercredi 26 septembre 2018, agridemain s'est transformée en association d'intérêt général et a un nouveau président Guillaume Lefort (betteravier). Cette évolution va permettre à la structure de se professionnaliser d'avantage et de renforcer la visibilité d'#agridemain.

Plus d'informations sur agridemain.fr



Un dialogue responsable avec les pouvoirs publics et les élus

Tout au long de l'année la CGB a entretenu un dialogue avec l'administration, les parlementaires français et européens, les décideurs politiques des Ministères français et de la Commission européenne pour les informer, les sensibiliser aux différentes problématiques, cherchant à résoudre les problèmes et lever les freins identifiés en proposant des solutions. Ce dialogue couvre l'ensemble des domaines relatifs à la compétitivité betteravière et aux débouchés de la production et a porté en 2018 principalement sur les sujets suivants :

- Restrictions d'utilisation des produits phytosanitaires (néonicotinoïdes, glyphosate) ;
- Fiscalité agricole ;
- Gestion des risques et amélioration de la résilience des exploitations betteravières ;
- Loi EGAlim et contractualisation dans la filière betterave/sucre ;
- Développement de la consommation d'éthanol en France ;
- Préparation de la nouvelle Politique agricole Commune.



Des réunions de travail régulières avec les parlementaires

Dans ce cadre, la CGB a notamment poursuivi son cycle de dialogue avec les élus des territoires, tant en région qu'à Paris, avec de nombreux rendez-vous et également à travers ses rencontres de travail, partagées entre les sujets d'actualités et de grands thèmes.

En 2018, 8 rencontres ont rassemblé plus de 80 parlementaires autour des thématiques citées précédemment :

- **23 janvier** : Enjeux environnementaux et interdiction des néonicotinoïdes ;
- **20 mars** : Enjeux économiques et techniques de l'après-quotas ;
- **17 avril** : Relations commerciales dans la filière (loi EGAlim) et point à date sur le dossier néonicotinoïdes ;
- **30 mai** : Biocarburants : évolutions réglementaires et fiscales ;
- **26 juin** : Contractualisation et gestion des risques ;
- **25 septembre** : Actualités de la campagne betteravière 2018/2019 ;
- **16 octobre** : Bioéthanol et mobilité durable dans les territoires ;
- **14 novembre** : L'innovation et la recherche dans la culture betteravière.

En appui de ces différents modes d'échanges, la CGB produit des notes, un dossier institutionnel qui synthétise sa position sur les grandes thématiques et une lettre institutionnelle consacrée aux sujets d'actualité et adressée à l'ensemble des parlementaires des régions betteravières.

La CGB et la transparence du lobbying (loi Sapin II du 9 décembre 2016)

A ce titre, la CGB s'est inscrite comme exigé dans le répertoire des représentants d'intérêts tenu par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) fin 2017 et a fait un reporting des actions menées au cours du second semestre 2017 en lien avec la décision publique, en précisant l'identité des personnes impliquées dans la représentation (élus et permanents CGB) et le montant des dépenses liées aux actions conduites.

La voix de la CGB portée dans les médias

Les relations avec les médias sont un canal efficace pour relayer nos messages. Des relations régulières avec les journalistes aussi bien spécialisés que professionnels permettent à la CGB de se positionner comme une source de référence incontournable du secteur betterave-sucre. La CGB a pour mission de rebondir sur l'actualité et de donner ses positions sur l'ensemble des sujets qui animent la filière. L'année 2018 a été marquée par de nombreux sujets liés à la fin des quotas mais aussi à l'interdiction des néonicotinoïdes. La CGB a pu porter un certain nombre de messages auprès des médias sur les difficultés liées à cette interdiction. La « colère des betteraviers » a pu ainsi être expliquée dans de nombreux journaux télévisés et presse grand public.



JT 13h France 2 17/10/18 – Alexis Hache, Betteravier dans l'Oise explique les contraintes d'une telle interdiction.

3 INFORMER ET FORMER

En 2018



1
conférence
de presse



19
communiqués
de presse



+ de 50
interviews
de nos porte-paroles
à Paris et en région



+ 2000
retombées
dans les médias
presse, radios, TV et web

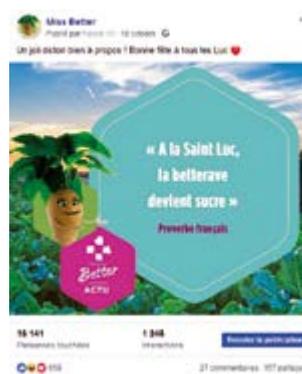
Les Communautés de Miss Better sur les réseaux sociaux



La CGB a été précurseur sur les réseaux sociaux depuis 2012 avec son personnage Miss Better.

Avec **plus de 2000 abonnés**, la page **Twitter @MissBetter** est devenue un lieu d'échanges important pour suivre l'actualité de la betterave sucrière aussi bien nationale que régionale. La betterave pour ainsi dire est toujours identifiée grâce à @Miss Better dans les tweets de nos betteraviers ou des autres publics. **Une vraie reconnaissance pour son image.**

Sur **Facebook**, Miss Better a réussi à se créer une réelle communauté de fans et un fort capital sympathie. L'accent est mis sur des contenus à visée pédagogique pour faire découvrir toutes les facettes de la culture betteravière et de de ses débouchés. Depuis l'ouverture de la page en 2012, c'est près de **150 000 fans** qui restent fidèles à Miss Better. Cette page permet d'informer sur la betterave, des événements et des temps forts dans l'année. Ces informations sont appréciées, comme le prouvent les nombreux témoignages d'affection de fans très engagés et actifs.



LA CGB EN RÉGION AU PLUS PRÈS DU TERRAIN : EXEMPLES D' ACTIONS, SERVICES ET FORMATIONS

HAUTS-DE-FRANCE

L'offre Cailloux

Le chargement des betteraves dans de bonnes conditions et l'accessibilité aux silos surtout en fin de campagne quand la météo devient plus difficile sont des questions importantes. L'entretien des chemins devient donc primordial.

Il y a trois ans, le Syndicat Betteravier de l'Aisne avait déjà initié une offre « cailloux » qui avait permis de fournir 22 000 tonnes de ballast à destination des adhérents.

En 2018, deux nouvelles opérations ont permis de livrer 12 000 tonnes à un prix très compétitif à 120 adhérents des Syndicats Betteraviers de l'Aisne, du Nord / Pas-de-Calais, de la Somme et des Ardennes.

A partir de cette année, l'ensemble des Syndicats Betteraviers des Hauts-de-France proposent à leurs adhérents le prêt de 10 kits de nettoyage (balais adaptables sur un télescopique ou fourches) afin de faciliter le nettoyage des routes lors des arrachages et de la constitution des silos. Ces balais sont disposés sur des remorques chez des agriculteurs ou au Syndicat Betteravier et il suffit aux planteurs intéressés de prendre contact avec l'animateur de son Syndicat Betteravier pour les réserver.

Ces actions répondent à la volonté des Conseils d'Administration d'accompagner les planteurs au plus près de leurs préoccupations et s'inscrivent également dans une démarche collective car des chemins en bon état et la sécurité routière sont des enjeux pour toute la filière.



« Côté planteurs, le Syndicat Betteravier encourage ses adhérents à réduire la tare terre, à anticiper le plus tôt possible le choix des emplacements des silos pour limiter les situations problématiques, à aménager des aires de chargements sécurisés, à nettoyer la chaussée après la constitution des silos, etc. Il s'agit aussi pour la filière betterave-sucre de donner aux yeux de nos concitoyens une image positive et responsable de cette activité majeure pour l'économie de notre département. »

Dominique Fievez,
Président de la CGB Somme

Somme : Un décret pour sécuriser les routes en Picardie



Afin de prévenir les accidents et renforcer la sécurité routière dans le département, l'État, le Conseil Départemental, l'Association des Maires de la Somme, la Fédération nationale des transporteurs routiers, les sociétés sucrières Cristal Union, Saint Louis Sucre, Tereos et le Syndicat Betteravier (CGB Somme), se sont entendus, le 21 juin 2018, sur la rédaction d'un protocole d'engagement collectif précisant les engagements de chaque acteur des campagnes betteravières.

Signature d'une convention avec L'UREDT

La CGB Hauts-de-France a signé une convention le 21 juin dernier avec l'Union Régionale des Entrepreneurs des Territoires. Cette convention a pour objet de définir les conditions d'un partenariat établi entre la CGB Hauts-de-France et l'UREDT Hauts de France afin de mettre en place une collaboration basée sur des développements présentant un intérêt commun pour ces deux associations. Cette convention fait suite à celle signée entre la CGB et l'UREDT. Cette collaboration permettra de lever de potentiels freins techniques, économiques, sociaux, environnementaux et d'initier les démarches de progrès en menant un travail concerté.

Hauts-de-France

Aisne : Une centaine de participants à la conférence économique

Le 10 janvier 2018 s'est déroulé le premier rendez-vous économique organisé par le Syndicat Betteravier de l'Aisne, intitulé « Quels prix, pour quels marchés ? ».

Durant 1h30, Timothé Masson, Responsable Affaires Internationales à la CGB et Karim Salamon, Directeur de l'analyse de marché pour le groupe Wilmar, ont dressé un panorama complet des marchés des différents débouchés de la betterave aux niveaux français, européen et mondial. Une centaine de participants étaient présents pour cette première édition.

Couplés à cela, 3 rendez-vous techniques ont également été organisés. Le syndicat est revenu sur les points marquants de la campagne betteravière 2017/2018, les actions du syndicat et l'ITB est intervenu sur le thème de l'allongement des durées de campagne.

Un rendez-vous réussi pour apporter l'information en direct aux planteurs.

Aisne : Prêt de disque de bâchage

La fermeture des silos bâchés mécaniquement est en général réalisée par le passage d'un disque autour du silo qui permet d'enfoncer le bord de la bâche dans les betteraves. Nous proposons le prêt d'un disque de ce type, à fixer à l'avant d'un tracteur pour réaliser la fermeture de silos, bâchés manuellement. Le disque de bâchage, stocké au syndicat est disponible sur demande au Syndicat Betteravier de l'Aisne.



Centre-Val de Loire

Une expérimentation sur la « Protection des silos » a été initiée lors de la campagne 2017/2018 en partenariat avec Coop de France Centre et les usines Cristal Union de Corbeilles-en-Gâtinais, Pithiviers-le-Vieil et Toury, et l'usine Tereos d'Artenay dans le cadre d'un projet Cap filière Grandes Cultures soutenu par le Conseil Régional Centre Val-de-Loire. Cette expérimentation prévue pour 3 campagnes doit permettre d'acquies des références techniques sur la protection des silos au Sud de Paris, dans le contexte de l'allongement des campagnes betteravières. Les principaux objectifs sont de pouvoir évaluer les modes de protection des betteraves contre les intempéries (pluie, gel, neige...), de suivre l'évolution des betteraves stockées, d'évaluer les impacts technologiques et économiques sur la réduction du taux de betteraves non marchandes, la tare-terre et l'efficacité du déterrage, les pertes en matière et en sucre. Lors de l'automne 2017, 4 essais, avec chacun 4 modalités (silo sans protection, silo bâché, silo paillé, en comparaison d'un silo enlevé immédiatement) ont été suivis : si le contexte climatique clément n'a pas permis de mesurer l'effet de la protection contre le froid (aucun jour de gel pendant la période de stockage), paillage et bâchage présentent des résultats intéressants sur la tare-terre et une moindre dégradation du taux de betteraves non marchandes. Ces résultats sont à confirmer dans d'autres contextes climatiques.

Une enquête auprès des ETA de la région a été lancée afin de recueillir des informations sur le mécanisme et les coûts de production, en lien avec le service Economie de la CGB. Cette enquête sera approfondie en cours de campagne betteravière par les informations recueillies sur le terrain auprès des planteurs. Trois formations « coûts de production » ont été organisées par le syndicat du Centre-Val de Loire en 2018 qui ont rassemblé 32 participants avec pour objectif d'améliorer les performances des planteurs dans la culture de la betterave.

Grand Est et Yonne

Au service des planteurs

Depuis plusieurs années, les Syndicats Betteraviers de la Champagne et de l'Yonne proposent à leurs adhérents différents services. Ainsi, des cailloux, des kits de bâchage (velcros et sacs de lestage), des panneaux de signalisation, ou le prêt de semoirs monorangs pour le resemis de petites surfaces sont proposés aux planteurs.

Globalement, l'objectif des Syndicats Betteraviers est d'apporter des services à leurs planteurs qui permettent une simplification de la production ou une amélioration de la compétitivité de la betterave, sans pour autant oublier le volet collectif propre au syndicalisme.

Mobilisation générale contre la cercosporiose en Alsace

Habitée à relever les défis, la filière betteravière alsacienne est confrontée depuis quelques années maintenant à un défi de taille, celui de la lutte contre la cercosporiose. Maladie du feuillage, la cercosporiose a fait des ravages dans certains secteurs le long du Rhin en Alsace, allant jusqu'à des baisses de rendement de 30 t/ha. Après 2 campagnes 2016 et 2017 très difficiles, les efforts commencent à payer. Le Syndicat Betteravier d'Alsace a en effet cherché à mobiliser tous les acteurs de la filière de manière à faire un front commun contre cette maladie. Les travaux ainsi menés au sein de la CTBA (commission tripartite d'expérimentation betteravière alsacienne) réunissant Cristal Union, l'ITB et le Syndicat Betteravier d'Alsace, ont permis de progresser, notamment sur l'adaptation du modèle permettant de déclencher le 1^{er} traitement fongicide. Un partenariat fort est aussi développé avec les semenciers pour parvenir à de nouvelles variétés productives et résistantes contre cette maladie. Ce qui est certain, c'est que la solution contre la cercosporiose sera multiple (variétale, phytosanitaire, agronomique...). C'est la raison pour laquelle il est important que tous les partenaires de la filière mettent en œuvre leurs complémentarités pour trouver des solutions durables contre cette maladie.

Limagnes

En 2014, CGB Limagnes a initié un partenariat avec l'ADSEA63 (Association Départementale de Sauvegarde de l'enfance et de l'Adolescence) et le groupement d'employeurs AGRI EMPLOI 63, pour organiser une prestation de bâchage manuel de silos de betteraves de ses adhérents. Cette action collaborative de proximité permet de préserver la qualité des betteraves, d'améliorer l'efficacité du déterrage et de répondre au manque de main d'œuvre dans les exploitations. En 2017, forte de ce succès la section Bourdon de CRISTAL UNION a décidé d'utiliser cette action pour réaliser le bâchage préventif pour ses adhérents du 3^{ème} passage en signant une convention avec tous les partenaires précités. La CGB soutient cette action par un financement ponctuel des EPI (Équipement de Protection Individuelle) nécessaires à la réalisation de ce travail. Il est important de rappeler que cette dynamique, humaine et économique, apporte du travail à des jeunes en situation précaire tout en favorisant les échanges et la compréhension entre monde rural et monde urbain autour de la valeur travail.

Seine-Maritime

La CGB Seine-Maritime a organisé une journée spéciale « Coût de production de la betterave » rassemblant une dizaine de planteurs. L'animateur du syndicat a effectué un travail préparatoire individuel pour établir le coût de production de chacun sur la base des documents comptables des planteurs respectifs. Une journée de synthèse animée par Benoît Carton, Directeur du syndicat, s'est tenue pour également aborder des pistes d'amélioration et partager les expériences déjà développées. Cette journée de synthèse s'est insérée dans un programme de formation de la Chambre d'agriculture 76.





**REPRÉSENTER
NOS PLANTEURS
À CHAQUE
NIVEAU DE
DÉCISION**

4

REPRÉSENTER NOS PLANTEURS À CHAQUE NIVEAU DE DÉCISION

LA CGB, PARTIE PRENANTE DE L'INTERPROFESSION BETTERAVE – SUCRE

L'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) est l'interprofession de la filière betterave sucre française. Elle rassemble en son sein les planteurs de betteraves à travers la CGB, et les fabricants de sucre (Cristal Union, Lesaffre, Ouvré, Saint Louis Sucre, Tereos et le Syndicat National des Fabricants de Sucre).

La CGB souhaite que l'AIBS œuvre pour une meilleure structuration des relations amont-aval et pour une meilleure valorisation de nos productions betteravières et sucrières.

La CGB s'est investie en sein de cette interprofession qui travaille sur plusieurs dossiers conjoints :

Mise en place d'indicateurs

Suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, les fabricants de sucre ont accepté de travailler à la mise en place d'indicateurs de marché. Une difficulté forte demeure toutefois pour s'extraire des indicateurs publics. Les questions de concurrence apparaissent une nouvelle fois comme un facteur bloquant à l'émergence de ce dossier.

Gestion des risques

Un groupe de travail entre planteurs et fabricants a été mis en place au printemps 2017 pour réfléchir à la mise en place d'un Instrument de Stabilisation du Revenu pour la betterave. Mais celui-ci n'a pas permis de partager une expertise suffisamment précise pour évaluer la pertinence de cet outil pour soutenir le développement de notre filière. C'est pourquoi la CGB a largement investi ce dossier avec l'appui d'un universitaire et d'experts en assurance pour renforcer l'expertise sur ce sujet. Ce projet est aujourd'hui réinstillé dans l'interprofession pour traiter, dans une logique de filière, d'un système de gestion de crise.

Elargissement des consultations de l'interprofession

L'AIBS a souhaité plus largement partager ses problématiques avec les autres parties prenantes de la filière. A ce titre, elle a créé une Commission sur l'image du sucre où la seconde transformation et des ONG ont été invitées à dialoguer. Sont en cours de mise en œuvre deux nouvelles Commissions sur les Attentes Sociétales et l'économie de la filière.

Emergence d'une filière bio

Afin de soutenir le développement d'une filière de sucre de betterave bio française, un large travail est en cours de réalisation pour orienter les travaux de l'ITB, valoriser la production française, étudier les conditions de rémunération des planteurs et traiter les questions réglementaires entourant le commerce de sucre bio.

Accords de libre-échange / distorsion de concurrence

Afin de faire front face à la menace de déstabilisation du marché européen liée au Brexit, aux accords de libre-échange actuellement en discussion (Mercosur) ou aux subventions indues des exportations de sucre indiennes fabricants et planteurs ont souhaité joindre leurs efforts de lobbying au sein de l'AIBS.

Communication

L'interprofession a mis en œuvre un espace commun sur le Salon de l'Agriculture 2018 au sein du stand de l'Odysée Végétale, vitrine des filières végétales. Cette mise en commun des moyens vise à une meilleure communication de notre filière, de l'amont à l'aval, vis-à-vis des différents publics.

Néonicotinoïdes

L'interprofession a joint ses efforts face à la menace d'interdiction des néonicotinoïdes. Elle continue à demander une dérogation au niveau européen. Parallèlement, elle est totalement investie pour mettre à disposition des agriculteurs des alternatives que ce soit au niveau réglementaire ou pour soutenir les efforts de l'ITB et des partenaires de la filière.

Concomitamment, la filière a intensifié ses efforts visant à renforcer l'efficacité des organismes interprofessionnels qui en font partie, dont l'AIBS a fixé les orientations stratégiques :

L'Institut Technique de la Betterave (ITB), qui reste un outil de pilotage technique pour les planteurs. L'ITB a pour mission d'effectuer et coordonner toutes les recherches et expérimentations concernant la culture de la betterave et diffuser des publications, notes et avis techniques aux planteurs.

Le Cedus (Centre d'études et de documentation du sucre)

Le rôle du Cedus est grandissant car il doit faire face aux attaques de plus en plus nombreuses dont le sucre est l'objet. Le Cedus a mis en place en 2018 une nouvelle stratégie pour faire face à ces attaques. La CGB fait partie du Conseil d'Administration et du groupe communication qui travaillent activement à la mise en œuvre de cette stratégie notamment à la déclinaison à bon escient de la posture de responsabilité sur « la consommation de sucre ».



LE RAYONNEMENT DE LA CGB EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

La CGB a su construire un réseau important et indispensable pour cerner tous les enjeux de notre filière, du national à l'international. La CGB s'est attachée à tisser des liens qui lui permettent d'être un acteur connu et reconnu de la profession. Elle prend part aujourd'hui dans de nombreux organismes.

La CGB est adhérente de la FNSEA en tant qu'association spécialisée. Eric Lainé, président de la CGB, est membre du bureau de la FNSEA.

Eric Lainé est également Président du Conseil spécialisé sucre de France Agrimer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer, pour le compte de l'État, en lien avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et dont les missions consistent principalement à favoriser la concertation au sein des filières et à assurer la connaissance et l'organisation des marchés.

La CGB est un membre historique de la CIBE (Confédération internationale des betteraviers européens) qui regroupe les organisations professionnelles betteravières de 18 pays européens. La CGB est très active au sein de la CIBE et fait partie des différents groupes de travail pour évoquer les problématiques européennes sur tous nos sujets. En mai 2018, la CIBE a tenu son 45^{ème} congrès à Gand (Belgique), durant lequel elle a élu, pour un mandat de deux ans, son nouveau Président, Eric Lainé, président des betteraviers français (CGB) qui succède à l'allemand Bernhard Conzen.

La CGB est membre de l'AMPBCS (Association mondiale des producteurs de betteraves et de canne à sucre). Présidée par Jean-Pierre Dubray, Vice-Président de la CGB, cette association a pour but de réunir planteurs de betteraves et de canne à sucre pour étudier les défis et les opportunités du secteur sucrier. L'AMPBCS compte plus de 37 associations membres. Cette année, l'AMPBCS a tenu son congrès à Rotterdam les 24-25 avril.

La CGB au 76^e congrès international de l'IIRB (4-6 juin)

Autre temps fort de l'année auquel la CGB a participé, le 76^e congrès international sur la recherche betteravière. Congrès qui s'est tenu en Normandie et a accueilli la plus grande concentration mondiale de chercheurs et de spécialistes de la betterave à sucre. Ce congrès de l'institut international de recherches betteravières (IIRB) a rassemblé 350 contributeurs de 21 pays différents représentant des instituts de recherche, des associations de producteurs, des fabricants, des sélectionneurs de betteraves, ainsi que de l'industrie phytosanitaire, des engrais et du machinisme. Preuve que la recherche betteravière est toujours très active : ce congrès a été un de ceux qui ont rassemblé le plus de participants depuis 20 ans !

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Le Bureau & le Conseil d'Administration

Pour fixer le cap stratégique de la CGB

Le Bureau de la CGB comprend les 14 Présidents de Syndicats Betteraviers. Cette instance étudie les dossiers et soumet au Conseil d'Administration pour validation des actions.



DE GAUCHE À DROITE :

Alexandre Quillet, agriculteur dans l'Eure,
Guillaume Gandon, agriculteur dans l'Aisne,
Patrick Rudi, agriculteur en Seine-Maritime,
Géry Walckenaer, agriculteur dans l'Aube,
Christophe Mullie, agriculteur dans le Pas-de-Calais,
Patrick Dechaufour, agriculteur dans le Calvados,
Éric Lainé, agriculteur dans la Marne,
Jean-Pierre Dubray, agriculteur dans le Val d'Oise,
Régis Chaucheprat, agriculteur dans l'Allier,
Didier Renoux, agriculteur dans l'Yonne,
Hans Dekkers, agriculteur dans l'Oise,
Dominique Fievez, agriculteur dans la Somme,
Alexandre Pelé, agriculteur dans l'Essonne,
Franck Sander, agriculteur en Alsace et
Jean-Philippe Garnot, agriculteur en Seine-et-Marne.

Des Commissions de travail

Pour anticiper et agir

Les commissions travaillent sur les grands dossiers et actions qui sont proposés au Bureau puis validés en Conseil d'Administration. Ces commissions sont composées de planteurs et de permanents de la CGB.

COMMISSION ACTION SYNDICALE

Président : **Dominique Fievez** - Secrétaire : **Sébastien AUDREN**

COMMISSION ÉCONOMIQUE, SUCRE ET ÉTHANOL

Président : **Franck Sander** - Secrétaire : **Francky Duchateau**

COMMISSION SEMENCE

Président : **Jean Pierre Dubray** - Secrétaire : **Jean-Louis Striebig**

GROUPE JURIDIQUE AD HOC

Président : **Jean Philippe Garnot** - Secrétaire : **Isabelle Doumont**

COMMISSION DES RÉCEPTIONS

Président : **Jean-Pierre Dubray** - Secrétaire : **Jean-Louis Striebig**

COMMISSIONS DES PULPES

Président : **Dominique Fievez** - Secrétaire : **Jean-Louis Striebig**

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président : **Alexandre Quillet** - Secrétaire : **Nicolas Rialland**

Les équipes à Paris

DIRECTION GÉNÉRALE

Pierre Rayé



PÔLE ECONOMIQUE ET INTERNATIONAL

Timothé Masson - Sébastien Audren - Francky Duchateau

PÔLE TECHNIQUE

Jean-Louis Striebig

PÔLE AFFAIRES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT

Nicolas Rialland

PÔLE COMMUNICATION

Carine Abecassis - Laëtitia El Hakim

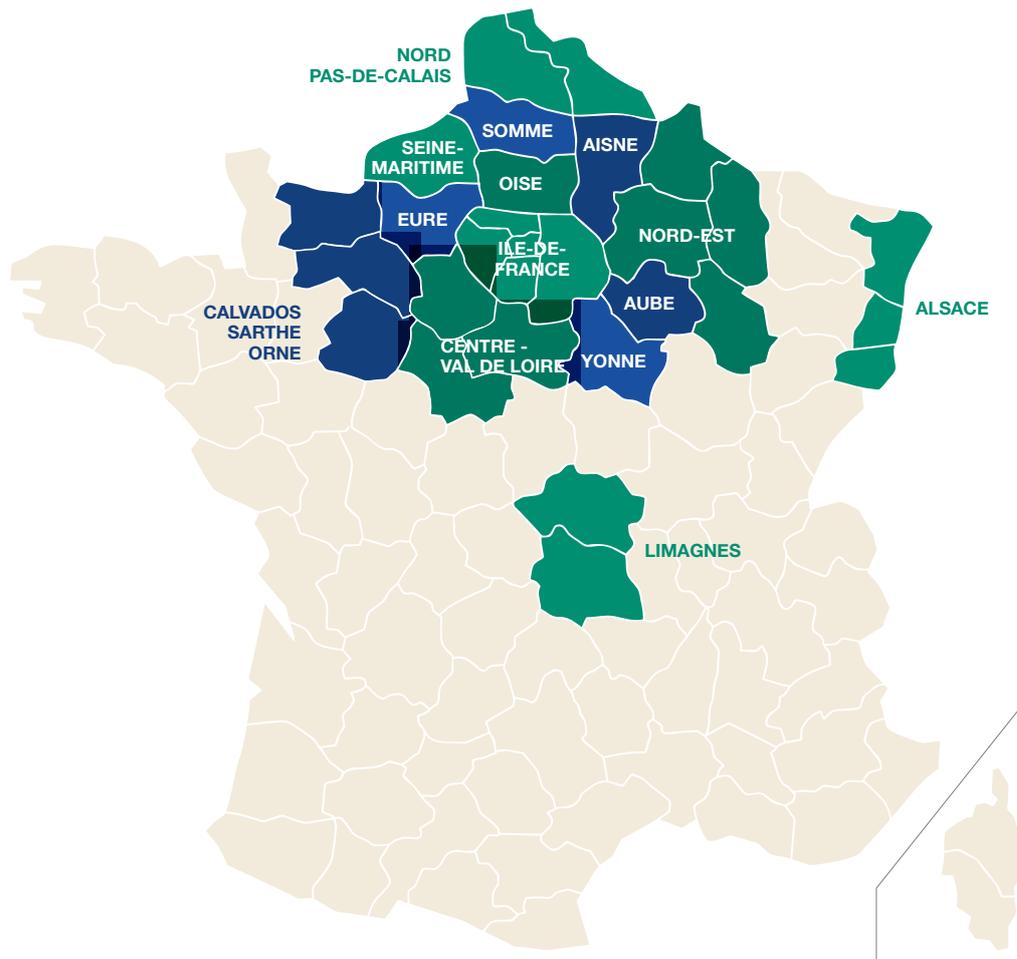
PÔLE JURIDIQUE

Isabelle Doumont

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Céline Suaire

Les Syndicats Betteraviers



AISNE

Président : Guillaume GANDON - Directeur : Emmanuel PIGEON
Directrice Adjointe : Lauriane FORTIN

CGB ALSACE

Président : Franck SANDER - Directeur : Joseph BEHR

CGB AUBE

Président : Géry WALCKENAER - Directeur : Benoît YOT

CGB ILE-DE-FRANCE

Président : Jean-Pierre DUBRAY - Directrice : Milène GRAPPERON
Directeur Adjoint : Sébastien AUDREN

CGB CENTRE - VAL DE LOIRE

Président : Alexandre PELÉ - Directrice : Milène GRAPPERON
Directeur Adjoint : Jean-Camille FAUCHER

CGB NORD-EST

Président : Éric LAINÉ - Directeur : Benoît YOT

CGB NORD / PAS-DE-CALAIS

Président : Christophe MULLIE - Directeur : Emmanuel PIGEON
Directeur Adjoint : Jean-François BARISEAU

CGB CALVADOS, SARTHE, ORNE

Président : Patrick DECHAUFOR - Directeur : Benoît CARTON

CGB EURE

Président : Alexandre QUILLET - Directeur : Benoît CARTON

CGB SEINE-MARITIME

Président : Patrick RUDI - Directeur : Benoît CARTON

CGB OISE

Président : Hans DEKKERS - Directeur : Emmanuel PIGEON
Directeur Adjoint : Henri FAES

CGB LIMAGNES

Président : Régis CHAUCHEPRAT - Directeur : Pierre PELLOUX

CGB SOMME

Président : Dominique FIEVEZ - Directeur : Emmanuel PIGEON
Directeur Adjoint : Jean-Jacques FATOUS

CGB YONNE

Président : Didier RENOUX - Directeur : Benoît YOT

RÉDACTION, COORDINATION ET GRAPHISME : Services CGB

IMPRESSION : Eliot Impressions

CRÉDIT PHOTOS : Lucie Page, AIBS, Yu luck, Creative Stall, Garrett Knoll, priyanka



43-45 rue de Naples - 75008 Paris - cgb-france.fr